

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
 M. PIERRE BÉLAND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES RÉPERCUSSIONS D'UN ÉCHANGE DE TERRAINS
SUR LA BIODIVERSITÉ ET L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE
DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 7

Séance tenue le 4 février 2005, 10 h
Hôtel Chéribourg
2603, chemin du Parc
Orford

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2005.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
LA PRÉSIDENTE:	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
GINETTE BÉLANGER	1
REGROUPEMENT DES RESTAURANTS ET BARS DE MAGOG	
FRANCINE CAYA, ALAIN ROBERGE, ALAIN VANDEN EYNDEN	10
ASSOCIATION DES STATIONS DE SKI DU QUÉBEC	
CHARLES DÉSORDY, CLAUDE PÉLOQUIN	15
ÉRIC LAUZON	28
YVES GRANDMAISON.....	31
CHARLES MESSARA.....	33
ANDRÉ HADE	37
DROIT DE RECTIFICATION :	
JEAN-MARIE BEAUPRÉ	44

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Bienvenue à cette septième séance d'audience publique portant sur les répercussions d'un échange de terrains sur la biodiversité et l'intégrité écologique du parc national du Mont-Orford.

10 Ce matin, il y a huit présentations. Je rappelle qu'il y a un droit de rectification qui peut s'exercer à la fin de chaque séance par toute personne présente dans la salle ou ultérieurement. Mais cependant, nous devons recevoir ces rectificatifs au plus tard le 18 février. C'est la date ultime, nous n'aurons plus de temps d'intégrer cette information dans le rapport, le rapport qui devra être remis au ministre de l'Environnement le 15 mars prochain.

15 Alors, pour exercer ce droit, vous avez deux possibilités: ou bien vous vous inscrivez au registre derrière la salle et nous allons vous appeler à la fin de la séance, ou bien vous le faites par écrit.

Alors, sans plus tarder, nous allons recevoir madame Ginette Bélanger, s'il vous plaît.

20 Mme GINETTE BÉLANGER :

Bonjour, madame la présidente. Bonjour, monsieur le commissaire.

25 LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

30 Mme GINETTE BÉLANGER :

Alors, je me présente à vous ici en tant que résidente de l'Estrie. Je me présente aussi en tant qu'une sportive très enthousiaste. Depuis plus de 40 ans, je sillonne tous les coins de l'Estrie afin d'y pratiquer mes nombreuses activités de plein air. Montréalaise de naissance, j'ai adopté de façon permanente l'Estrie, il y a plus de cinq ans maintenant.

35 Membre de la Patrouille canadienne de ski dans les années 68, 69, 70 et quelques autres années, j'ai patrouillé les pistes du Mont-Orford durant plusieurs années et j'y skie encore occasionnellement. Incidemment, à l'époque, dans ces années-là, on pouvait être attiré à une montagne une seule journée, donc le samedi. Et le dimanche, je sillonnais toutes les autres pistes dans les Laurentides, les Cantons-de-l'Est, parce qu'on avait toujours besoin de patrouilleur. Donc, j'ai fait pas mal toute la province, enfin, la région métropolitaine, Laurentides
40 et Cantons-de-l'Est en tant que patrouilleuse.

45 Je pratique le ski de randonnée plusieurs fois par semaine et aussi sporadiquement la raquette. J'ai adhéré à la passe multiple des parcs nationaux ainsi que celle de ski de fond du parc du Mont-Orford. L'été, je suis une randonneuse active et une averse cycliste longue distance, et j'ai la chance de me baigner quotidiennement dans le lac Stukely, de la fin mai à octobre, sauf l'année dernière, l'eau était trop glacée jusqu'à la fin juin. Le parc du Mont-Orford a été et est toujours pour moi mon terrain de jeu favori.

50 Je fais partie de ce que notre société appelle les baby-boomers. Il en a été question ici beaucoup durant ces audiences. Je crois représenter, cependant, une minorité à l'intérieur de ce groupe, soit celui des superactifs.

55 Avant d'aller droit au but de ce mémoire, qui questionne le concept de développement important et le rôle du ministère de l'Environnement du Québec, je voudrais cependant parler du ski alpin et du centre de ski du parc du Mont-Orford. En tant que skieuse et ex-patrouilleuse, je connais bien la montagne et le climat qui l'affecte.

60 Les pentes du Mont-Orford sont en effet de calibre supérieur et le plaisir de dévaler certaines de ces pentes abruptes est incontestable. Mais la montagne skiable, quant à moi, souffre de trois handicaps majeurs, les deux premiers étant la température et le vent. La montagne est balayée régulièrement par de grands vents, surtout à cause de sa situation géographique. Comme vous l'avez remarqué, la montagne s'élève et puis il y a toute une plaine autour. Donc, le vent a tendance à être assez fort.

65 Durant des décennies, les skieurs évitaient Orford à cause du vent sur ses sommets, d'autant plus que les anciennes chaises n'offraient aucun confort et insécurisaient les plus intrépides puisque le vent les balançait de façon menaçante. Et, plusieurs fois, il y a eu des évacuations de chaise d'ailleurs. Je parle il y a une trentaine d'années. De plus, les pentes étaient et sont régulièrement déneigées par des bourrasques de vent résultant des surfaces dures, 70 sinon glacées, sauf dans le cas du mont Alfred-Desrochers, qui est le favori des skieurs à la recherche de poudreuse.

75 Au cours des années, le microclimat autour de la montagne n'a pas toujours favorisé la pratique du ski. Comme cette année, beaucoup de glace en début de saison et peu de neige. L'année dernière, combien de skieurs ont eu le courage d'affronter les -25E, les -30E et sinon les -35E avec le facteur vent. Historiquement, la région de l'Estrie subit plus fréquemment la période de redoux que les Laurentides. N'ayant pas fait de recherches poussées auprès de Météo Canada, il serait cependant intéressant de voir les tendances des 30 dernières années sur l'influence climatique influençant la pratique du ski alpin au Mont-Orford.

80 On peut aussi considérer comme un autre handicap le dénivelé de ses pentes aux surfaces lisses, souvent glacées et dénudées, surtout lorsqu'on pense aux skieurs moyens et aux baby-boomers. Ceux et celles qui s'établissent en grand nombre dans la région ne sont pas tous des skieurs intrépides et inconditionnels.

85 Ma réalité sportive m'amène au constat suivant. Le skieur moyen cherche en général les belles journées idéales pour skier, c'est-à-dire pas trop froides, pas trop chaudes non plus, des pentes pas trop glacées et pas trop enneigées. Bref, le Mont-Orford offre rarement, quant à moi, ces conditions. Cependant, la compétition, Sutton, Jay Peak, Stowe, offre des meilleures conditions d'enneigement et de dénivelés plus variés pour le skieur moyen.

90 Je le mentionnais en début de présentation, je suis très sportive. Et à moins de conditions idéales, j'observe qu'il y a peu de baby-boomers dans le parc. Que ce soit en ski de fond ou en ski alpin lors de mes pratiques d'activités dans des conditions climatiques difficiles, ils sont peu nombreux; seuls persistent les inconditionnels.

95 L'avenir de la montagne voué au ski alpin ne représente pas, à mon avis, une formule gagnante en raison des éléments mentionnés précédemment. S'ajoute à cela la décroissance de la popularité du ski alpin au profit du ski de fond, le pas classique, le pas de patin, de la raquette et du camping d'hiver. L'écotourisme semble davantage la voie de l'avenir, peut-être plus démocratique parce que moins coûteuse.

100 Mais la raison principale de mon intervention consiste cependant à tenter de répondre à une question soulevée durant les journées précédentes par monsieur Béland, à savoir: «qu'est-ce que vous estimez être un développement important.»

105 Un développement important dans le contexte de ces audiences veut dire toute intervention amenant des modifications à la couverture forestière, à l'équilibre de la biodiversité, à l'intégrité des plans d'eau, à l'activité faunique et au paysage patrimonial. Tout développement qui nécessite des infrastructures importantes et qui aura des conséquences sur l'état de l'environnement dans le parc, donc, tout développement de cet ordre va à l'encontre de la mission des parcs. Dans ce contexte, les modifications, améliorations, constructions nouvelles au Centre de plein air Jouvence et au Centre d'arts sont aussi des éléments de développement important, qui ont pris forme au cours de l'année 2004 surtout.

115 Lors de l'annonce des consultations en décembre dernier, mon intervention soulevait la question du pompage d'eau dans l'étang aux Cerises et je m'inquiétais du fait que le promoteur prévoyait augmenter le pompage pour l'enneigement artificiel. Ce pompage, selon les documents de présentation, est estimé actuellement à 60 millions de gallons d'eau par saison et ceci est basé sur une année normale d'enneigement. Comme on le sait, l'utilisation de l'eau pour l'enneigement est inversement proportionnel à la quantité de neige naturelle. De plus, la quantité d'eau qui sera requise pour les nouvelles installations planifiées ne semble pas avoir été évaluée.

120 Une autre question que j'avais soulevée était la question du tuyau que le promoteur estimait devoir changer afin d'installer un tuyau plus gros. Encore là, aucune réponse à ma question, à savoir de quel diamètre pourrait être ce tuyau.

125

130 Les raisons pour lesquelles cette problématique m'inquiète sont que l'étang aux Cerises est en milieu protégé et une partie du tuyau enfoui l'est aussi. Comment peut-on autoriser le pompage de l'eau et à quelle quantité dans un milieu protégé, et que dire des travaux d'excavation pour le remplacement du tuyau qui peuvent altérer ce milieu fragile et irréversible?

Et ces données concernant le tuyau et tout ça, c'est dans les documents, si je me rappelle bien, DB74 et DB75.

135 Alors, selon le document daté du 26 janvier, soit 4 jours ouvrables avant le début des audiences, une réponse courriel du ministère de l'Environnement, section régionale, le document DQ6.1, mentionne et je cite, et vous me permettez de le lire au complet:

140 *Dans un premier temps, soulignons que le débit de 7.6 litres/seconde est considéré comme le débit de soutirage qui pourrait être autorisé selon notre fiche technique sur les prises d'eau. Selon cette fiche, le débit maximal pouvant être soutiré est équivalent à 20 % du $Q_{2,7}$ et non comme le débit réservé.*

Autre point:

145 *Le débit réservé correspond au débit minimal requis dans un cours d'eau pour maintenir à un niveau jugé acceptable les habitats du poisson. Les débits réservés calculés pour l'étang aux Cerises sont variables selon les espèces de poisson à protéger, mais la valeur du .5 QMA, 150.9 litres/seconde, est celle qu'on pourrait retenir dans ce cas-ci si aucune spécification est faite quant aux espèces cibles et aux phases critiques.*

150 Autre point:

155 *Rappelons que lors de l'aménagement de la prise d'eau dans le milieu des années 80, ces travaux n'étaient pas assujettis à l'article 22, soustraits car considérés à des fins récréatives, et le ministère de l'Environnement n'avait pas à émettre de certificat d'autorisation pour ces travaux. Par conséquent, aucune norme ou exigence n'a été précisée quant à la quantité d'eau pouvant être prélevée.*

160 *Dans l'éventualité d'une demande de certificat d'autorisation pour la modification de la prise d'eau actuelle, changement de tuyauterie, emplacement de la prise d'eau, augmentation du débit, il n'est pas impossible que le débit soutiré soit retenu, même s'il dépasse le 20 % du $Q_{2,7}$, considérant que depuis 20 ans de fonctionnement la prise d'eau n'a pas fait l'objet de plainte pour impact négatif sur la faune et la flore de l'étang aux Cerises et de la rivière située en aval.*

165 Le rôle du ministère de l'Environnement du Québec n'est-il pas de protéger notre environnement sans que le citoyen ait à surveiller tout ce qui se passe, d'autant plus que ce territoire se trouve dans le parc. Le ministère ne devrait-il pas connaître les caractéristiques de ces milieux ainsi que ces perturbations.

170 Depuis le début de ces audiences, plusieurs intervenants ont mentionné qu'ils se fiaient
aux instances gouvernementales pour voir à la bonne gestion de ce projet de développement et la
protection de l'environnement, et que les écologistes sont des empêcheurs de progrès.

175 Mais là, que dois-je penser de nos instances gouvernementales? Depuis trois ans, je
m'inquiète de l'étang et l'utilisation de son eau pour l'enneigement, l'irrigation du golf et que sais-je,
y a-t-il d'autres usages que l'on ne connaît pas? L'information ne semble pas exister. Et sans
l'implication du public par l'entremise de plaintes formelles, tel qu'indiqué dans le document DQ6.1
par madame Robert du ministère de l'Environnement régional, il semble que le ministère ne
demande pas que l'on respecte strictement ses propres règles et normes.

180 Alors, si j'extrapole ma cogitation dans le sens des paragraphes précédents, alors je vais
devoir me plaindre des développements de Jouvence et du Centre d'arts qui sont aussi dans le
parc afin que le MENV me donne des garanties environnementales, à savoir qu'il y a eu des
études d'impact avant l'autorisation de ces travaux et que le tout a été effectué selon les règles de
l'art.

185 Donc, j'en conclus que le citoyen doit s'investir seul ou avec des groupes
environnementaux afin de parvenir à savoir ce qui se passe et qu'il faut se plaindre, semble-t-il,
pour que le ministère de l'Environnement du Québec fasse son travail.

190 Mais que fait le comité aviseur dans tout cela? Ne sont-ils pas là pour être le chien de
garde du parc? En y regardant de plus près, comment un comité aviseur regroupant, grosso
modo, une minorité de citoyens concernés par des enjeux environnementaux, un représentant de
la Chambre de commerce, un représentant du club de ski de fond, un représentant du Canton
d'Orford, du CLD, le député de la région, un représentant de Jouvence, un représentant du
195 Centre d'arts, et je ne sais qui d'autre parce que je ne connais pas toute la liste, peut-il être
considéré comme un groupe de gens dont la mission est de préserver la biodiversité et l'intégrité
écologique du parc? Les intérêts économiques y prennent peut-être trop de place.

200 Puisque ces audiences portent sur l'intégrité écologique, je me permets de vous suggérer,
madame la présidente et monsieur le commissaire, de vous pencher sur la problématique du
comité aviseur, puisque leur mission ne semble pas, à mes yeux de citoyenne, bien remplie.

Enfin, pour terminer, j'ai appris: plainte il faut, plainte il y aura.

205 Mais avant de terminer, depuis mardi, je suis venue assez régulièrement écouter ce qui
s'y passait et je n'ai pas entendu beaucoup de nouveaux projets qui sont présentés pour stimuler
l'économie du parc et de la région. Et je veux me permettre ici des petites suggestions.

210 Je conduisais ce matin et je regardais la montagne, et je me disais: nous sommes un
groupe de citoyens dans la région qui souvent allons faire des randonnées nocturnes à la
montagne. On escalade le sommet et on va voir le levée de la lune au lieu de voir le levée du
soleil, et c'est d'une beauté splendide. On pourrait faire ces genres d'activités.

215 En hiver, pourquoi ne pas compétitionner avec Ottawa qui a son canal pour le patin? On pourrait faire de l'étang aux Cerises une patinoire. On pourrait faire dans le parc et à la base de la montagne, au lieu de sentiers corridors verts, des corridors de patin, comme il se fait à la Forêt enchantée qui est devenue un lieu très populaire pour le patinage. On pourrait faire un festival de patin artistique si on a l'étang aux Cerises, ou, je ne sais trop, un endroit pour patiner et faire venir les populations. On pourrait faire des fêtes du patin.

220 On pourrait faire un festival de la sculpture de neige, de glace et d'igloos sur la montagne. Et en faisant des igloos, on peut inviter pendant les mois qui suivent le camping des nuitées hivernales. Il y a l'hôtel de glace à Québec qui est accessible à des prix totalement exorbitants, mais rien ne nous empêcherait d'avoir des igloos sur la montagne. Et les jeunes dans la trentaine, 225 quarantaine, 20, 30, 40 ans qui cherchent les expériences de camping d'hiver, pourraient venir camper. Et on n'aurait pas à payer le prix de ces choses, puisqu'on aura fait un festival de la sculpture et de la glace et ainsi de suite.

230 On pourrait faire des triatlons familial ou intermédiaire qui incluraient ski de fond, raquette. On pourrait y mettre escalade à pied de la montagne, descendre en ski. Je ne sais trop.

235 On dit que le Québec est créatif et je n'ai pas entendu, au cours de ces trois dernières années, rien qui sortait des cadres que l'on voit partout. Alors, moi, je suggère qu'il y ait des gens qui se penchent sur un développement écotouristique de cette montagne qui offre un potentiel extraordinaire. Et les jeunes cherchent de nouvelles activités écologiques saines. Alors, pourquoi pas?

240 Voilà. Alors, c'est tout. Je suis passionnée, excusez, j'adore l'hiver.

LA PRÉSIDENTE :

245 Merci. Votre témoignage va dans le sens de plusieurs qui ont plaidé pour qu'il y ait une diversification des activités de plein air toutes saisons. Et vous, vous souhaiteriez que la région, surtout la région immédiate du Mont-Orford, soit l'occasion, le lieu pour justement promouvoir ce genre d'activité.

250 Est-ce que vous voyez une approche de concertation où on pourrait justement développer des scénarios d'intervention et promouvoir? Parce que plusieurs ont demandé justement de développer, mais comment le faire?

Mme GINETTE BÉLANGER :

255 Je crois qu'il pourrait facilement y avoir des groupes autant du côté des associations
touristiques, des associations de citoyens, entre autres, protection des lacs, qu'il y ait le côté
écologique et le côté économique qui travaillent ensemble à trouver des solutions qui peuvent être
peu coûteuses.

260 Écoutez, je viens d'un milieu marketing pendant une vingtaine d'années et si on fait un
bon marketing de la chose, on n'a pas besoin d'investir des sommes astronomiques dans des
infrastructures. On peut faire des festivals d'une ampleur provinciale. Il s'agit de savoir comment
passer le message. Parce que le besoin des activités plein air non motorisées, n'exigeant aucune
infrastructure est là. On le voit quand on voit la population accéder aux sports extérieurs comme le
ski de fond, la raquette, qui prennent une ampleur grande.

265 Moi, je me promène dans le parc quatre fois/semaine et j'y vois les gens, l'hiver, qui
viennent et qui participent. Et on en redemande. On regarde les patinoires maintenant qui
commencent à prendre une popularité croissante. On n'en a pas dans la région. Et la petite qui
est devant le lac Memphrémagog, on pourrait faire quelque chose de tellement plus grand. On n'a
270 rien dans les Cantons-de-l'Est au niveau du patin de façon...

Oui, je pense qu'il pourrait y avoir une concertation, mais avec une optique de créativité et
de faire... on dit que la région de Memphrémagog est spéciale, on dit que la région de
Memphrémagog a un côté plus vert que les autres régions. Et pourquoi ne pas avoir notre solution
275 à nous, qui diffère de toutes les autres et qui est le point vendeur.

LA PRÉSIDENTE :

280 Merci.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Bonjour, madame Bélanger. Vous dites que depuis trois ans, vous vous inquiétez de
l'état de l'étang aux Cerises et de l'utilisation de l'eau pour l'enneigement, pour l'irrigation du golf.
285 Est-ce que ces inquiétudes ont donné lieu à des actions ou à des documents ou...

Mme GINETTE BÉLANGER :

290 En fait, écoutez, lors des audiences publiques il y a trois ans, j'avais posé les mêmes
questions et je n'ai jamais eu réponse à mes questions. Et je pense que c'est pour ça qu'il y a des
audiences publiques du BAPE. Et c'est pour ça qu'on est contents que vous soyez là, parce qu'il
y a beaucoup de questions qui ont été posées il y a trois ans, et les citoyens, les groupes n'ont
pas eu de réponse.

295 Et en ayant les audiences en votre présence, madame la présidente, monsieur le commissaire, on commence à avoir des réponses sur ce qui se passe, entre autres, le document que j'ai cité concernant le pompage d'eau et qui a été mis sur le site du BAPE cinq jours précédant les audiences. Mais avant ça, on n'avait pas de réponse à nos questions.

300 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Je sais qu'il y a eu un rapport sur ces consultations publiques d'il y a trois ans. Est-ce qu'il y a eu un compte rendu justement des questions qui ont été posées?

305 **Mme GINETTE BÉLANGER :**

Moi, le seul compte rendu, je dois avouer que je n'ai pas tout lu la documentation qui a suivi. J'en ai lu beaucoup, par contre, plus que la moyenne. Tout ce que j'ai pris connaissance, c'est plus le débat à savoir les gens qu'on avait mis du côté pour et du côté contre, qui n'était pas tout à fait exact et qui a été recorrecté, mais je n'ai pas vu de réponse aux questions précises qui 310 avaient été posées, dont celle du débit d'eau de l'étang aux Cerises que j'avais déjà posée.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

315 Merci. Une dernière question. Le comité aviseur, qu'est-ce que vous suggérez pour que les...

Mme GINETTE BÉLANGER :

320 Parce qu'on parle d'un parc, et c'est là toute la... autrement dit, c'est un parc, c'est un milieu qui devrait être protégé. Je pense, moi, que le comité aviseur devrait protéger la biodiversité, l'intégrité du parc en priorité. Et donc, pour faire ça, il faut qu'il y ait non seulement des gens avec une approche économique, mais il faut qu'il y ait des gens avec une approche 325 environnementale pour qu'il y ait un équilibre. Et je n'ai pas cette impression. Mais je ne connais pas complètement le roulement, je n'entends que des rumeurs.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

330 Lorsque vous mentionnez les membres du comité aviseur, je sais qu'on a eu une liste, il vous semble donc que le comité s'occupe davantage des territoires sous bail que des zones de préservation?

Mme GINETTE BÉLANGER :

335 Et des aspects économiques de la région aussi. Parce que quand on parle, entre autres je parlais le CLD, le représentant du Canton d'Orford et tout ça, la Chambre de commerce, ça me semble être plus économique qu'environnemental et je pense qu'il devrait y avoir vraiment un équilibre.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

340

Vous dites qu'en 2004, il y a eu des constructions...

Mme GINETTE BÉLANGER :

345

Écoutez, j'habite le long du lac Stukely et il y a eu de nouvelles constructions dans Jouvence. Il y a des nouvelles constructions et améliorations au Centre d'arts. Écoutez, j'ai même vu des grues, des pelles mécaniques sur la plage, dans l'eau du lac Stukely, faire des travaux il y a deux ans. Je ne sais pas, je ne dis pas que ce n'est pas légitime. Je dis: est-ce qu'il va falloir qu'on pose des questions pour savoir s'il y avait des certificats d'autorisation, des études d'impact? C'est tout ce que je dis.

350

Parce qu'avec ce document qu'on vient de lire, bien, là, je me dis: est-ce qu'il faut toujours questionner et se plaindre pour être certain que c'est fait dans l'art de la protection de l'environnement? Je ne dis pas que ce n'est pas ça; je dis que je commence à être inquiète.

355

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Donc, selon vous, ne serait-ce que pour des raisons de transparence, tous travaux dans le parc devraient être...

360

Mme GINETTE BÉLANGER :

Affichés ou quelque chose.

365

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

... être affichés ou connus des citoyens.

Mme GINETTE BÉLANGER :

370

Oui, absolument.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

375

Merci.

Mme GINETTE BÉLANGER :

380

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Bélanger.

385 Nous invitons maintenant le Regroupement des restaurants et bars de Magog.

Mme FRANCINE CAYA :

390 Bonjour, madame la présidente, monsieur le commissaire. Mon nom est Francine Caya, je suis directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie Magog–Orford.

395 Comme vous savez, la région Magog–Orford comporte plus d'une soixantaine de restaurants, des restaurants de bonne réputation aussi dans la région, des restaurants qui sont pour la plupart aussi membres de la Chambre de commerce, et on est là pour les représenter aussi, des entreprises qui bénéficient beaucoup des retombées économiques de la clientèle touristique, en plus, bien sûr, de l'achalandage régulier de la population locale.

400 Ces restaurants se sont regroupés pour vous transmettre leur opinion. Et ces restaurants sont aussi appuyés par l'Association des restaurateurs du Québec, qui ont déposé une lettre d'appui au Bureau des audiences publiques. Et je vais vous en lire le contenu.

405 *Nous souhaitons joindre notre voix à celle de plusieurs autres afin de vous faire part de l'appui de l'Association des restaurateurs du Québec au projet de développement immobilier du Mont-Orford. Fondée en 1938, l'ARQ est le plus ancien et le plus important regroupement de restaurants au Québec. Vouée au développement de l'industrie de la restauration québécoise, notre association regroupe près de 4 000 membres, dont une cinquantaine dans la région Magog–Orford. Nous croyons que le développement du Mont-Orford présentement à l'étude aura des répercussions plus que positives, et ce, non seulement sur l'ensemble des entreprises de services et commerciales de cette région mais aussi sur tous les Cantons-de-l'Est.*

410 *Un tel projet ne pourra, en effet, que stimuler et dynamiser la croissance économique dans cette région, qui a grandement besoin d'un produit touristique quatre saisons d'envergure. C'est particulièrement vrai pour les restauratrices et les restaurateurs qui voient leurs ventes chuter en basse saison. On fait allusion, bien sûr, à la saison hivernale.*

415 *En bref, considérant les importantes retombées de ce projet sur l'industrie touristique de la région et plus particulièrement celles à prévoir sur les entreprises du secteur de la restauration, nous accordons avec enthousiasme notre soutien au promoteur.*

420 *Bien sûr, comme tous les troupes d'intérêt à s'être prononcés jusqu'à maintenant sur ce dossier, nous souhaitons que ce projet se réalise dans le respect des réglementations sur l'environnement. À ce sujet, nous sommes d'avis que les autorités responsables, notamment le gouvernement du Québec, ont en main tous les outils pour encadrer adéquatement le développement envisagé.*

425

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à notre intervention.

Maintenant, je vais laisser la parole à mon collègue Alain Roberge, au nom des restaurateurs de Magog–Orford.

430

M. ALAIN ROBERGE :

Bonjour, madame Journault, monsieur Béland.

435

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

M. ALAIN ROBERGE :

440

Vivant en Estrie depuis environ 40 ans, diplômé de l'Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec en gestion et administration, hôtelier et restaurateur depuis 38 ans, ex-président de l'Association des restaurateurs de Sherbrooke, ex-administrateur et vice-président de l'Association des restaurateurs du Québec, bénévole à la traversée du lac Memphrémagog, bénévole à la Fête des vendanges et très actif de mon milieu, j'aimerais aussi, s'il est dans mes connaissances, aux membres du BAPE vous informer de certaines statistiques personnelles dans la restauration lors de la période de questions.

445

450

Il est important de sensibiliser la communauté que ce n'est pas toujours facile d'être restaurateur ou tenancier de bar dans la région: période creuse, perte de personnel qualifié vu le manque de travail, perte importante monétaire durant ces périodes, horaire perturbé, qualité de vie restreinte, etc., etc. Mais par contre, il y a les périodes achalandées qui stabilisent l'inventaire. Notre but est d'allonger ces périodes pour pouvoir contrer les déficits encourus lors de ces temps creux, au moins effacer nos pertes encourues, pour avoir au moins un *break-even point* durant ces périodes à temps mort.

455

460

Quand la montagne va bien, on s'en ressent énormément. Les skieurs viennent magasiner, souper, vont au théâtre, jouer au billard, vont danser, voir un spectacle, etc. Il est faux de mentionner qu'ils ne sortent pas. Ils skient entre deux et trois heures, et après sortent dans la région et dépensent dans la région. Le problème dans tout ça, si on veut améliorer l'achalandage régional Magog–Orford à un niveau très compétitif, il faut revoir très rapidement nos structures de base et nos moteurs économiques en investissant.

465

Pour terminer mon préambule, j'aimerais aussi mentionner que dans une société civilisée, tous les gens sont importants. Il est faux de mentionner que les petits salariés ou salariés occasionnels ne sont pas importants dans notre société et notre entourage, même s'ils demeurent trois ou quatre dans le même loyer.

470 Le respect est primordial. Ne devrions-nous pas essayer d'accroître cette force mutuelle
entre membres de cette même société sans discréditer les plus démunis, qui font marque
d'expérience et de coeur. On a tous besoin des uns et des autres, ici, dans la région.

Je vais vous nommer une liste de 50 et quelques restaurateurs qui se sont regroupés dans
la région.

475 (L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LA PRÉSIDENTE :

480 Merci, madame Caya, monsieur Robert et monsieur?

M. ALAIN VANDEN EYNDEN :

485 Alain Vanden Eynden. Bonjour. Je voudrais vous parler aussi un petit peu, si j'ai le
temps?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

490 **M. ALAIN VANDEN EYNDEN :**

495 J'ai présenté un mémoire avant-hier en mon nom personnel. Je suis un ancien
restaurateur de la région, j'ai vendu mon entreprise au mois d'avril 2004. Quand j'ai fini la
présentation de mon mémoire, monsieur Béland m'a posé la question: «Pourquoi faire le projet
dans le parc et non à côté comme le suggèrent les opposants à l'échange de terrains?» Avez-vous
entendu?

500 Bien, sur le moment même, je n'avais peut-être pas eu le temps de réfléchir comme il
faut. Alors, je me suis posé la question et je me suis aussi posé la question: qu'est-ce que le
projet pourrait apporter comme avantage sur l'environnement aussi? Parce que ça, il n'y a encore
personne qui s'est posé la question.

505 On a décrié les effets négatifs au niveau environnemental que la station de ski, surtout la
neige artificielle, a pour le moment sur le ruisseau Castle, sur le lac Memphrémagog. Mais ça,
c'est ce qu'on dit. Est-ce que c'est vrai? On n'a personne qui peut le prouver; ou si ça se prouve,
tant mieux.

510 Les raisons économiques pourquoi le faire dans le parc, je pense qu'on en a parlé, mais
je vais ramener un petit point. Il est clair que le projet du village au pied des pistes aurait un effet
beaucoup plus attractif sur la différente clientèle. C'est clair que quand on met un village au bord
de l'attrait majeur, qui est le centre de ski, l'effet va être beaucoup plus attractif que si on met le

village à 2 ou 3 kilomètres. Le rendement sur l'investissement étant plus grand, cela permettra d'améliorer considérablement les infrastructures du centre de ski.

515 Il y a déjà eu plusieurs développements immobiliers hors parc. Je vous cite le développement que Fernand Magnan a fait proche de la route 141, il y a eu le développement du Bourg Saint-Bernard, ils n'ont jamais eu le résultat escompté vu leur éloignement du centre de ski. Donc, l'effet attractif est important. Si on fait le village hors du centre de ski, l'effet attractif ne sera pas là. Donc, le rendement de l'investissement ne sera pas là non plus.

520 D'ailleurs, le projet de Fernand Magnan, les condominiums se sont vendus à perte après plusieurs années et le Bourg Saint-Bernard a fait faillite deux fois.

525 Alors, ici, je vais vous parler... j'ai cherché et je n'ai peut-être pas toutes les vraies solutions, mais j'ai au moins pris la peine de chercher pourquoi ça pourrait avoir un effet positif sur l'environnement de faire le projet au pied des pistes et d'avoir un bénéfice, un profit pour améliorer l'équipement qui est en place.

530 Parce que si on garde le statu quo, qu'on garde la montagne comme elle est là aujourd'hui, avec la neige artificielle, comme elle est aménagée aujourd'hui, les infrastructures qui sont là aujourd'hui, mais qu'en demandant quelques subventions au gouvernement on pourra peut-être rénover les chaises qui sont désuètes ou dangereuses.

535 Le projet immobilier, qu'il soit fait dans le parc ou hors du parc, sur l'environnement global, il va être le même. Il y aura le même nombre de personnes qui vont prendre de l'eau, le même nombre de personnes qui vont *flusher* de l'eau. Donc, l'effet sera le même. La construction hors parc, moi, je pense que ce sera beaucoup moins encadré.

540 Hier, le président de Tourisme Cantons-de-l'Est vous a dit à la fin: «Je suis beaucoup moins inquiet du projet fait dans le parc que d'autres projets qui sont fait dans la région et qui ne sont pas encadrés.» L'avantage de ce projet-là dans le parc, c'est qu'il va être encadré, très encadré. Ça, c'est un avantage.

545 Je m'excuse si je dois regarder mes notes de temps en temps, mais j'ai fait ça vite ce matin. J'ai passé une bonne nuit parce que je suis parti avant la fin et ça m'a permis de réfléchir ce matin.

550 Comme le projet fait dans le parc va générer un profit sur l'investissement plus important, ça va permettre aux investisseurs d'investir dans l'équipement, de le moderniser. On pense juste à la neige artificielle. Si on met de l'équipement beaucoup plus performant, qui existe aujourd'hui et qui va sûrement s'améliorer dans les années futures, bien, ça représente moins de consommation d'eau; donc moins de consommation, moins de rejet, moins de pollution. Tandis que si on reste au statu quo aujourd'hui, dans cinq ans, les effets seront les mêmes. Tandis que si on améliore, on améliore.

555 Il y a aussi sur l'échange de terrains. Dans les commentaires que j'ai entendus, on a dit –
je pense que c'est des personnes qui sont en biologie et je respecte leurs commentaires – c'est
que les terrains cédés par le promoteur, les arbres sont plus jeunes, moins matures; tandis que
les arbres qui sont dans le parc, aujourd'hui, c'est des arbres qui ont 70, 100 ans. C'est correct.
On dit souvent que la forêt est le poumon de la planète. Qu'est-ce qui fonctionne mieux, un jeune
560 poumon ou un vieux poumon?

Dans 50 ans, nos jeunes, ils auront la chance d'admirer des arbres matures. Parce que
ces arbres qui ont 10, 15, 20 ans aujourd'hui, ils en auront 70. Ils seront matures et beaux à
regarder. Qu'advient-il de nos arbres qui ont 100 ans aujourd'hui? Seront-ils morts? Seront-
565 ils brisés? Seront-ils cassés par le temps? L'avenir nous le dira. Tandis que les jeunes arbres,
qui ont 10, 15 ans aujourd'hui, si on en prend soin aujourd'hui avec toute l'énergie qu'on met pour
sauvegarder l'environnement et le préserver, ces arbres-là, ils vont être forts et en santé.

Alors, je pense que je n'ai pas tout dit. Je n'ai pas tout réfléchi encore. Ça s'est fait très
570 vite ce matin. Mais je pense que faire le projet au pied des pistes, dans le parc, et comme je le
disais dans mon mémoire, l'échange de terrains, c'est un échange de terrains. On nous donne
un jeune terrain contre un terrain plus âgé, puisque les arbres sont plus jeunes; tandis que les
arbres qu'on devrait couper, je ne sais pas si on va les couper, qu'on devrait couper sont plus
âgés. Il y a beaucoup aussi dans les terrains cédés par le parc qui sont des stationnements. Il n'y
575 a pas grands arbres sur un stationnement. C'est de la gravelle et de la terre. Tandis que les
autres ne sont même pas développés, c'est des forêts vierges.

Voilà, c'est à peu près tout ce que j'ai à vous dire. J'ai cherché des effets positifs et, moi,
je pense que le projet avec les moyens financiers qui vont être apportés pour améliorer les
580 équipements dans la montagne, améliorer les infrastructures, l'encadrement qu'il va recevoir va
pouvoir permettre de minimiser les impacts sur l'environnement qui existent de toute façon.

Si le projet ne se réalise pas, c'est clair que les impacts sont encore là. Ils seront plus
dommageables que si le projet se réalise, parce que s'il y a des impacts qui sont si
585 catastrophiques, ils vont rester aussi catastrophiques.

N'oublions pas aussi – ça, c'est une chose importante – que si on refuse le projet, je ne
connais pas les intentions du promoteur, ses intentions ne me regardent pas, je fais des
suppositions, mais la construction, il peut le faire hors parc, parce que l'immobilier, c'est ça qui
590 rapporte, donc il va le faire, mais rien ne l'obligera à ce moment-là d'investir une partie des profits
dans les rénovations de la station de ski. Il peut laisser la station de ski étant donné qu'elle n'est
pas rentable, il peut la laisser à la communauté. Est-ce que la communauté est capable?

C'est bien beau, on l'a vu, le gouvernement investit des millions de dollars dans des
595 subventions, dans des prêts, dans beaucoup de choses à essayer de faire vivre les stations de
ski; il n'est pas capable. C'est l'entreprise privée qui fait vivre les stations de ski avec des apports
immobiliers.

Si j'ai d'autres choses, je vous l'écrirai avant le 18 février. Merci beaucoup.

600

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Merci de cette réponse à la question, excellent. Merci.

605

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour vos interventions.

M. ALAIN ROBERGE :

610

Merci, madame.

LA PRÉSIDENTE :

615

Nous invitons maintenant l'Association des stations de ski du Québec.

M. CHARLES DÉSORDY :

Madame Journault, monsieur Béland, bonjour!

620

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

625

M. CHARLES DÉSORDY :

Je suis accompagné de monsieur Claude Péloquin, qui est président directeur général de l'Association des stations de ski du Québec, de Michel-Alexis Boyer-Fontaine, aussi conseiller aux affaires publiques.

630

LA PRÉSIDENTE :

Pouvez-vous répéter vos noms pour la sténotypiste, les deux, s'il vous plaît.

635

M. CHARLES DÉSORDY :

Oui. Donc, je me présente, Charles Désourdy, président du conseil d'administration de l'Association des stations de ski du Québec. Je suis accompagné de Claude Péloquin, qui est président directeur général de l'Association des stations de ski du Québec.

640 Je vais vous faire une lecture un peu de la position de l'Association des stations de ski du Québec. Évidemment, je suis également président de Ski Bromont, la station de ski à peu près à 30 minutes d'ici. Donc, si vous avez des questions, ça me fera plaisir un peu de commenter le dossier.

645 Évidemment, pour nous, c'est assez important ici d'exprimer un peu notre point de vue sur ce projet-là dans son ensemble. C'est évident que les stations du Québec l'appuient très fortement.

650 Donc, je vais vous lire un peu le texte. Je ne suis pas habitué de lire un texte, mais je pense qu'on va s'en tenir à ça, ça va être plus facile ce matin.

655 Dans cette brève présentation, je vais vous souligner en quoi nous croyons que ce développement ici est essentiel pour assurer une plus grande viabilité des opérations de la station de ski, permettre aussi au Mont-Orford de jouer pleinement son rôle de moteur économique et rendre possible des retombées économiques importantes en plus de créer et de consolider des emplois dans divers secteurs de l'industrie touristique.

660 Il est toujours également pertinent de rappeler, bien que cette dimension ne soit pas celle qui est centrale à vos travaux, que chaque palier gouvernemental, que ce soit municipal, provincial ou fédéral, bénéficiera des recettes fiscales qui seront générées par la construction éventuelle et l'opération d'un tel projet.

665 Dans une autre perspective, la preuve a été maintes fois démontrée au cours des dernières années, et illustrée dans le cadre de notre étude économique annuelle que vous avez reçue, que la viabilité financière d'une station de ski de l'envergure du Mont-Orford trouve des assises beaucoup plus solides quand celles-ci s'appuient sur des projets immobiliers structurants et qui se fondent sur le respect des milieux naturels environnants et des différentes réglementations environnementales.

670 Bien que l'ensemble de l'industrie se caractérise toujours par un faible niveau de rentabilité et une fragilité financière, les stations majeures se démarquent grâce à leur capacité d'accueil, principalement en hébergement, les mettant ainsi à l'abri, du moins en partie, des fluctuations climatiques.

675 La dernière édition de l'étude économique du professeur Michel Archambault, titulaire de la chaire de tourisme de l'UQAM et spécialiste de l'industrie du ski, éclaire cette situation. On peut, en effet, y lire en introduction que pour l'année 2003-2004, la dernière sur laquelle nous ayons des données précises, et là je cite:

680 *L'industrie québécoise du ski alpin enregistre une baisse significative de son volume d'affaires hivernal passant de 193 à 181 M\$. Par contre, au niveau des revenus totaux, 300 M\$, elle enregistre une augmentation de plus de 26.5 M\$. Cette hausse provient d'une augmentation des revenus des activités estivales et de l'immobilier, soit respectivement 11 M\$ et 26 M\$.*

685 Parallèlement, il est clair, de notre point de vue, que les développements immobiliers permettent de renforcer un pôle d'activités quatre saisons dans la station tout en consolidant des emplois directs et indirects, principalement en période hivernale, période généralement moins propice à la création d'emplois. Une région comme la nôtre ne peut pas se passer de ces emplois.

690 La région des Cantons-de-l'Est, comme beaucoup d'autres au Québec, gagne à se doter de projets structurants comme celui de Mont-Orford et bénéficier de ces retombées sur le niveau d'activités économiques et l'achalandage touristique.

695 Plus spécifiquement sur la protection de l'environnement et sur les questions qui doivent faire l'objet d'une vigilance, l'Association est d'avis qu'il est souhaitable que tous les projets de développement en montagne s'inscrivent dans une démarche de développement durable. L'image de l'industrie à cet égard est un actif que nous souhaitons faire fructifier et nous croyons nécessaire de concilier le développement économique d'une région et d'un site récréo-touristique avec le respect de l'environnement et des différentes réglementations en vigueur.

700 À cet égard, notre dernier congrès annuel, 2004, portait justement sur le développement durable avec des ateliers sur l'efficacité énergétique, les changements climatiques et l'impact des opérations en montagne. Nous surveillons également de près le travail d'autres organisations sectorielles qui mettent de l'avant des programmes environnementaux novateurs. C'est le cas
705 avec le programme de la National Ski Association aux États-Unis avec le programme *Sustainable slopes*, qui permet à des stations d'améliorer leur pratique environnementale et énergétique.

En terminant, rappelons aussi que derrière les enjeux économiques et environnementaux, le ski est avant tout une formidable activité hivernale, il y a 1 400 000 adeptes, qui permet de
710 reprendre contact avec la nature, le grand air et l'activité physique. À une époque où nous cherchons tous à rivaliser de créativité pour faire bouger nos jeunes et lutter contre la sédentarité, il serait paradoxal d'envoyer le signal que nous pouvons nous passer de développement d'une station d'envergure dans notre région. Ce message, j'espère que tous l'entendront. Merci.

715 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Désourdy.

720 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Bonjour, monsieur Désourdy. Je vois que vous vous préoccupez des changements climatiques. J'avais posé une question, je crois que c'était hier, à ce sujet. Et j'imagine que, puisque c'est votre métier d'opérer des centres de ski, vous êtes préoccupé des rendements de votre entreprise. Donc, si des changements climatiques s'annoncent, c'est quelque chose que
725 vous devez considérer dans vos prévisions?

M. CHARLES DÉSORDY :

Oui.

730

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Est-ce que vous avez une idée de ce qu'on prévoit pour la région ici?

735

M. CHARLES DÉSORDY :

Si je me fie à toutes les rencontres que j'ai vues et les études que j'ai lues, le Québec n'est presque pas affecté par le réchauffement de la planète. Il y a beaucoup d'autres endroits...

740

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

C'est dommage!

745

M. CHARLES DÉSORDY :

Mais je dirais que si on regarde le climat au Québec et l'industrie du ski, ça n'affecte pas beaucoup. C'est un réchauffement de 1E ou 2E. C'est plus le centre des États-Unis ou dans des montagnes comme en France ou en Europe que ça a été affecté, parce qu'ils ne fabriquent pas beaucoup de neige. Mais ici, je pense avec la fabrication de neige, on est quand même très bien couvert de ce côté-là.

750

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Donc, vous ne prévoyez pas une baisse de clientèle à cause du facteur de changements climatiques?

755

M. CHARLES DÉSORDY :

Au contraire. Je pense que le mois de janvier qui est un mois froid, ça fait depuis quatre, cinq ans qu'il est un petit peu plus doux... peut-être pas l'an dernier, évidemment il y a toujours les pointes, mais je ne pense pas que ça ait aucun désavantage. Au contraire, je pense que ça peut être un léger avantage, parce qu'il y a des endroits qui vont avoir plus de problèmes; donc, les centres de destination au Québec peuvent être favorisés par ça.

760

765 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Et qu'est-ce qui expliquerait alors la baisse de clientèle, les revenus du ski alpin, une baisse de 12 M\$?

770 **M. CHARLES DÉSORDY :**

L'an dernier, c'est vraiment l'extrême, la météo très, très, très, très froide au mois de janvier. Puis il y a eu également les pluies entre Noël et le Jour de l'An, puis des pluies pendant la relâche. Donc, nos deux grosses semaines de l'année, il y a eu de la pluie, puis il y a eu le mois de janvier très froid.

Par contre, on sait que c'est quand même, l'an dernier, une très bonne saison dans les dix dernières. C'est en haut de la moyenne, l'an dernier, malgré tout.

780 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Oui. Parce que là, on a les chiffres 2003-2004, mais il faudrait regarder sur une dizaine d'années. Ce que vous dites, donc, c'est qu'il n'y a pas une baisse continue depuis une dizaine d'années. Ça fluctue?

785 **M. CHARLES DÉSORDY :**

Ça a augmenté. Claude peut peut-être commenter, il a peut-être les chiffres par coeur. Mais c'est une bonne augmentation dans les derniers cinq ans.

790 **M. CLAUDE PÉLOQUIN :**

Je vous dirais que qu'est-ce qui caractérise l'achalandage dans les dix dernières années, c'est plutôt une stabilité de l'achalandage qui est observée, puis qui est observée aussi en Amérique du Nord.

Donc, pour nous, je ne crois pas que ce qu'on a observé, c'est une décroissance; bien plus une stabilité dans l'achalandage. Et on l'a déjà mentionné, la croissance de l'activité du ski au Québec passe par l'apport de touristes étrangers. Et pour cela, vous parliez tantôt de changements climatiques, c'est bien entendu qu'un réchauffement climatique, pour tout ce qui touche l'est de l'Amérique du Nord, en Nouvelle-Angleterre, il y a des stations de ski dans le Massachusetts, Pennsylvanie, alors pour nous, ça peut se concrétiser en opportunité de marché parce que ces gens-là vont chercher des destinations pour pratiquer leur sport.

805 Et nous, étant situés plus au nord, si on a des infrastructures qui leur conviennent, à la hauteur de leurs attentes, bien, ça peut se concrétiser en opportunité.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

810 Merci. Monsieur Désourdy, vous disiez que lors de ce congrès ou de cette conférence, il y avait aussi des ateliers sur les pratiques environnementales. Qu'est-ce que vous avez adopté, par exemple vous, dans votre cas, dans les dernières années pour améliorer votre opération au point de vue environnemental?

815 **M. CHARLES DÉSORDY :**

 Oui. Je pense définitivement, ce qui affecte beaucoup les stations de ski – la végétation, ça, il n'y a aucun problème – c'est surtout l'eau, la circulation d'eau en montagne, principalement l'été.

820 Je donnais à titre d'exemple... puis ça, je pense c'est assez important, parce que partout où je vais, les gens ont beaucoup le reflet sur la fabrication de neige et les quantités d'eau. J'ai donné l'exemple ce matin à Claude, puis il y a beaucoup de gens qui sont surpris, l'an dernier à Bromont, le 12 juillet, on a eu une pluie centenaire, 70 millimètres de pluie en deux heures. Puis
825 quand je fais le calcul du volume d'eau de ce deux heures de pluie là, c'est à peu près 500 millions de litres. Dans tout l'hiver, à Bromont, c'est 300 millions de litres qu'on fabrique de neige avec l'eau. Donc, il est tombé en deux heures le double d'eau que tout ce qu'on fait dans un hiver complet.

830 Donc, en perspective, la fabrication de neige, c'est très, très, très minime comme impact. Mais cette partie-là, nous, ce qu'on contrôle beaucoup en montagne, avec les aménagements, c'est tout ce qu'on appelle les barres d'eau, s'assurer que l'eau est canalisée dans les endroits, qu'il n'y a pas de sédiments qui vont rouler. On a même rajouté l'an dernier, avec un permis de l'Environnement, un bassin en bas de notre montagne pour capter les eaux
835 lorsqu'il y a de la pluie, justement comme une pluie centenaire, pour pas que tout ce qui est en aval de la station de ski, il y ait des courants d'eau astronomiques lors des pluies centenaires. Mais ça, centenaire, ça n'arrivera pas souvent évidemment.

840 Mais je pense que c'est un contrôle de l'eau que c'est le plus important, d'après moi, contrôler l'érosion en montagne. C'est ce qu'on a appliqué le plus.

M. CLAUDE PÉLOQUIN :

845 Puis évidemment, tout ce qui est transformation du système d'enneigement où, là, le bilan énergétique, en consommation énergétique, les stations ont fait des grands pas.

 D'ailleurs, pour Bromont, je crois que ça s'est traduit par des nouveaux canons à neige qui permettent une plus grande efficacité énergétique. Et je pense que l'ensemble des stations sont présentement en train de faire les modifications en ce sens.

850

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Est-ce qu'il y a des efforts pour revégétaliser les pentes ou s'il n'y a pas de technique appropriée?

855

M. CHARLES DÉSORDY :

Évidemment, en général, tout ce qui est pente de ski, la végétation est très, très forte. C'est certain qu'elle est exposée. Où est-ce qu'il est le plus dommageable, c'est lorsqu'il y a des sentiers, donc plus il y a de gens.

860

Donc, entre autres si je regarde le vélo de montagne, ça, c'est très particulier; donc, ça, ça prend beaucoup de mesures parce que quand même ça enlève de la végétation. Mais je pense que s'il y a des sentiers de marche et tout ça, c'est juste de s'assurer qu'ils sont toujours au même endroit, qu'ils sont balisés, pour pas que les gens usent la nature à la grandeur. Mais en général, la nature dans les montagnes, il n'y a aucun problème.

865

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Donc, sur les pentes, il y a assez... c'est des herbes surtout, j'imagine?

870

M. CHARLES DÉSORDY :

Oui, c'est ça. C'est comme dans les champs, ça pousse très rapidement dans la montagne. Il y a quand même du sol et tout ça. Le problème de végétation en montagne, je n'en ai jamais vu vraiment.

875

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Mais pourquoi alors y a-t-il des barres?

880

M. CHARLES DÉSORDY :

Ça, c'est parce qu'évidemment, il y a des arbres qui sont coupés. Lorsqu'il y a des grandes surfaces, l'eau a tendance à accélérer plus vite que lorsque tu es dans le boisé, où est-ce qu'il y a des racines et tout ça qui empêchent l'eau d'accélérer. Donc, c'est pour ça qu'on a rajouté beaucoup de barres d'eau pour envoyer cette eau-là, la diriger dans les ruisseaux plutôt que dans les pistes de ski, qu'il y ait de l'érosion. C'est pour empêcher au minimum l'érosion en montagne.

885

890

Ça, c'est facile à fabriquer, ce n'est pas bien dispendieux. C'est juste d'avoir une technique bien établie et d'envoyer l'eau dans les bons endroits, donc dans les boisés où il y a des ruisseaux existants.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

895

Donc, les herbes qui sont sur les pentes ne sont pas suffisantes pour retenir l'eau et les sédiments.

M. CHARLES DÉSORDY :

900

Non. Ça prend absolument des barres d'eau. Ça, c'est une technique qui est connue, puis qui est exigée lorsqu'on fait des nouvelles pistes de ski.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

905

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

910

Au cours de l'audience, on nous a parlé du problème de l'éclairage des pistes de ski justement parce que, ici, il y a le mont Mégantic, un lieu important pour l'observation du ciel. Et on nous a dit que lorsqu'on éclairait les pistes de ski, c'est souvent un éclairage très, très fort par rapport aux skieurs qui sont là. Est-ce qu'il y a des approches qui sont faites pour tenter de minimiser justement pour réduire cet éclairage-là?

915

M. CHARLES DÉSORDY :

Non, je n'ai jamais entendu parler de mesures en tant que telles. Il y a des normes qui sont là pour être certain que le skieur qui skie en soirée ait assez de luminosité pour que ça soit sécuritaire, mais je n'ai jamais entendu parler de l'inverse, de dire qu'il y a trop de luminosité qui peut empêcher d'observer les étoiles ou des choses comme ça.

920

J'imagine, ça doit être les grands centres urbains puis tout ça. Non, à ma connaissance, jamais j'avais entendu parler de ça dans l'industrie du ski. En tout cas pas au Québec, il n'y a pas d'exigence en ce sens.

925

LA PRÉSIDENTE :

Puis on nous a aussi dit qu'un des problèmes des centres de ski, c'est le fait qu'en ce qui concerne le financement, à long terme, ce n'était pas facile d'avoir des prêts pouvant être remboursés sur de longues périodes. Je crois que le temps limite, c'est rembourser dans sept ans. Est-ce que c'est un des problèmes qui est souvent...

930

M. CHARLES DÉSORDY :

935

Bien, c'est le problème de l'industrie du ski. Principalement, au Québec, celle que je connais le plus. C'est sûr que le financement dans notre domaine est très, très, très difficile. Puis

940 ils demandent souvent 50 %, puis 7 à 10 ans de remboursement si ça va bien. Donc, c'est certain que c'est très, très difficile de s'autofinancer, une industrie du ski. C'est pour ça, quand on parle de l'apport immobilier autour d'une station de ski, il est très important.

945 Puis je peux peut-être commenter, même si je ne veux pas vraiment embarquer dans le projet, mais pour être un peu similaire, c'est sûr que l'immobilier doit absolument, absolument, absolument être en bordure de pistes de ski. De la minute qu'on parle d'une navette, c'est impossible. Il n'y aurait même pas d'acheteurs. Ça, je peux vous le garantir.

950 Les succès dans l'industrie du ski partout au monde, principalement en Amérique du Nord, ça vient du fait que les gens peuvent aller et venir à leur condo, si on peut appeler ça comme ça, pour profiter de la semaine de vacances ou la fin de semaine. De la minute qu'on touche à la voiture ou à une navette, il n'y en a pas de rentabilité. Il n'y a pas d'acheteurs. C'est impossible. Même celui qui veut louer pour une semaine de vacances, c'est une nécessité.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

955 Au sujet des condos, quand vous parlez d'immobilier qui permet de supporter l'opération d'un centre de ski, vous avez mentionné des condos. C'est surtout des condos que vous vendez?

M. CLAUDE PÉLOQUIN :

960 Bien, il y a plusieurs formules qui sont observées. Ça peut être une formule de location. Ça peut être achat. Disons, en fait, c'est plutôt le nombre de lits disponibles à proximité de la station et en bordure de piste qui va être tributaire de la stabilité financière d'une infrastructure.

965 Dans une station du type comme le Mont-Orford, où tu as des actifs assez importants, lorsque tu es tributaire uniquement d'un marché excursionniste, qui se fie souvent à la météo de la journée même pour prendre leur décision de faire leur activité, c'est sûr que les fluctuations climatiques font que tu es beaucoup, très fragile.

970 Donc, le fait d'avoir de l'hébergement qui est disponible pour une clientèle touristique fait en sorte que si tu dois réserver à l'avance, bien, peu importe la météo qui est en vigueur cette journée-là, bien, tu es sur place et tu vas faire une activité et profiter des installations. C'est dans ce sens-là souvent que le projet immobilier, le nombre de lits à proximité vraiment de la montagne, c'est essentiel d'atteindre un certain niveau.

975 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Donc, si je comprends bien, puis si j'analyse les chiffres qui sont là, la fréquentation des pentes de ski diminue, mais vous avez quand même une augmentation de revenus qui est causée par l'immobilier.

980 **M. CHARLES DÉSORDY :**

L'année dernière, c'est le cas. Si on regardait sur cinq ans, c'est... parce qu'il faut dire que v'là deux ans, c'était l'année record des 15 dernières années. Ça fait que c'est toujours quand on se compare d'une année à l'autre.

985

Mais si votre inquiétude, c'est l'industrie du ski, c'est sûr que potentiellement, si on regarde le côté touristique, les baby-boomers, c'est sûr que dans les 10 à 15 prochaines années, ça va se promener, puis ça va voyager, puis ça va chercher à aller dans des centres de ski qui ont de l'hébergement à proximité. Ça, ce côté-là, je pense qu'il est assez assuré.

990

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

J'imagine, donc, qu'il faut que ce soit les propriétaires du centre de ski qui sont aussi propriétaires de l'immobilier en question. Sans ça, ça ne vous aide pas dans vos opérations.

995

M. CHARLES DÉSORDY :

Quand je vous disais pour que la viabilité ou même la possibilité de lever des condos qui doivent être en bordure de piste, c'est pour s'assurer qu'on peut les vendre à un prix de marché. Parce que celui qui va acheter un condo en montagne à un prix assez élevé, c'est parce qu'il va s'assurer que le centre de ski offre les services nécessaires.

1000

Donc, je pense que quand les gens, exemple, disaient: «Est-ce que les profits immobiliers vont être remis dans la station», il n'a pas le choix. Si tu veux vendre l'immobilier à un prix assez élevé pour avoir une rentabilité élevée, il faut que tu le réinvestisses dans le centre de ski. Parce qu'un ne va pas sans l'autre, ça prend une garantie.

1005

Mais c'est certain que d'avoir l'immobilier en bordure, le bénéfice de l'immobilier, il doit être réinvesti dans la station. Puis même, il faut que tu prennes un risque d'en investir avant de commencer l'immobilier. C'est une garantie implicite, ça. Parce que sinon, il n'y a pas personne qui va acheter un condo à prix très fort s'il n'y a pas une garantie qu'il va le louer ou qu'il va avoir les services qui viennent avec.

1010

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

C'est parce que j'essaie d'évaluer la durabilité de l'opération à long terme. Si on dit que pour financer l'opération du centre de ski, il faut vendre des condos, après qu'on a vendu ces condos, on peut opérer la station de ski pendant quelques années, mais après on tombe encore dans une situation déficitaire, donc il faut encore développer d'autres condos ailleurs. Mais là, ils vont nécessairement finir par être plus loin des pentes, parce que tout le monde ne peut pas être au pied des pentes.

1015

1020

M. CHARLES DÉSORDY :

1025 Non. C'est certain que si le plan d'affaires, que je ne connais pas, si le profit des condos
sert à payer les opérations du centre de ski, non. Il faut que les profits des condos servent à
investir dans les actifs des stations de ski qui sont bons pour 30, 40 ans, si je parle de remontées
mécaniques ou de bâtiments. C'est ça qui est important. Les opérations, elles, normalement,
1030 plus il va avoir de condos, plus il va avoir de skieurs garantis jour après jour, plus tu peux assurer
la viabilité des opérations.

Donc, les opérations sont assurées par les gens qui logent dans les condos; puis le profit
des condos, c'est pour investir dans les stations de ski sur les actifs très, très durables.

1035 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Vous voyez que je ne suis pas un bon homme d'affaires, j'ai mélangé opérations et
investissements.

1040 **M. CHARLES DÉSORDY :**

Donc, c'est une bonne nuance, définitivement. C'est certain que la plupart des stations
de ski peuvent avoir des opérations à bénéfices, mais pas assez pour avoir les emprunts pour
investir dans les actifs qui sont très dispendieux mais, comme je vous dis, qui sont bons pour 30,
1045 40 ans, les télésièges, les bâtiments, qui sont les principales choses à développer dans une
station de ski.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1050 Là, vous parlez d'expérience. C'est ce que vous faites à Bromont?

M. CHARLES DÉSORDY :

Exact.

1055

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

C'est ce qui vous permet de vous maintenir?

1060 **M. CHARLES DÉSORDY :**

Définitivement que l'immobilier est très important. C'est sûr qu'on a d'autres particularités,
on ne veut pas s'embarquer dedans. Mais c'est sûr que l'immobilier, l'histoire de toutes les
stations de destination en Amérique du Nord, ils ont passé par l'immobilier, puis l'immobilier a
1065 servi à mettre les actifs. Un coup que tu as l'immobilier et les actifs, l'opération devient rentable.
À ce moment-là, il n'y a pas de problème.

M. CLAUDE PÉLOQUIN :

1070 Puis je pense que le message qu'on voulait livrer aussi, c'est que c'est possible de faire un développement d'une station majeure de façon intelligente, qui respecte l'environnement. Tout équilibre avec les besoins d'un côté économique et de l'autre côté l'impact sur l'environnement, c'est possible de le faire. Et il y a de nombreux cas en Amérique du Nord qui témoignent de cet équilibre possible.

1075

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Est-ce que, à l'inverse, on peut dire que sans développement immobilier, c'est impossible d'opérer une station de ski?

1080

M. CHARLES DÉSORDY :

Je peux commenter. Je veux dire, c'est sûr, pour moi, je ne suis pas... quand même, je connais un peu le Mont-Orford, parce qu'on a fait partie des gens qui ont voulu l'acheter v'là cinq ans, six ans. Donc, on connaît très bien la situation financière. J'en opère une moi-même.

1085

Puis je peux vous dire que si les gens pensent que la citation de monsieur L'Espérance est farfelue, je peux vous dire que la région peut dire merci, puis bien des fois, à monsieur L'Espérance d'avoir pris le risque d'investir avant d'avoir une garantie de rentabilité dans tout ce qu'il a fait depuis trois ans.

1090

Puis c'est certain que la viabilité de cette station-là, à moyen terme, va être très, très, très difficile s'il n'y a pas de changement. Le statu quo, c'est certain que c'est impossible. D'ailleurs, si on regarde les pertes et profits de Mont-Orford depuis bien des années, c'est certain que c'est la réalité. Puis c'est la dure réalité de l'industrie du ski.

1095

Donc, ça, c'est sûr que c'est un choix. Moi, je regarde comme société, je parle comme citoyen, tu as un choix entre l'équilibre de l'économie, puis de faire vivre une région, puis l'environnement. Alors, jusqu'où tu peux équilibrer ça?

1100

Moi, je suis sûr qu'il y a des mesures qui peuvent être prises pour assurer le parc, puis l'environnement, puis des échanges, puis de reboiser des situations, puis de prendre les mesures nécessaires pour pas affecter le ruisseau Castle et le lac Memphrémagog. C'est certain que c'est minime les mesures qui sont à prendre pour assurer ce côté environnement là versus l'équilibre d'une société et de rentabilité. Puis je pense que l'industrie touristique et tout ça, c'est bien important pour une région.

1105

Donc, c'est certain que si ça ne bouge pas, ça, je peux vous dire que le Mont-Orford, il va être en problème. Puis même s'il est repris par quelqu'un, la rentabilité va être à peu près

1110 impossible s'il n'y a pas de changement. Ça, c'est la dure réalité de l'industrie du ski, principalement du Mont-Orford. Ça, je peux vous dire ça.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1115 Lors d'une séance précédente, il y a quelqu'un qui a témoigné, qui nous a fait un survol un peu rapide, évidemment, des centres de ski en Amérique du Nord et qui nous a dit qu'il y avait autant de stations de ski, avec un développement immobilier ou sans développement immobilier, qui ont réussi ou qui ont failli, de sorte que ce n'est pas une équation...

1120 **M. CHARLES DÉSORDY :**

Je ne vous dis pas que le développement immobilier de Mont-Orford, c'est assuré que ça va fonctionner. Ça, je ne connais pas l'étude, le plan d'affaires, s'il va avoir des acheteurs et tout ça. Ça, cette partie-là.

1125 Mais c'est certain que sa particularité d'être assez loin des grands centres et d'avoir de la compétition aussi – il ne faut jamais oublier ça – qui sont plus proches des grands centres, ça, c'est la réalité du marché de destination journalier. Donc, c'est pour ça que je dis que le Mont-Orford lui-même, de par sa situation géographique, mon analyse rapide, c'est que pour être rentable, elle doit avoir du marché de destination, des gens qui logent et qui passent la semaine. Juste le journalier, avec ce qui s'en vient, avec la démographie dans le futur, ça va être très difficile. Donc, c'est un choix. La région, dans le fond, c'est une grande décision que vous avez à prendre pour la région.

1135 Moi, le côté environnement, je ne peux pas commenter, mais je n'ai aucune inquiétude que des mesures peuvent être prises facilement pour assurer le côté environnement. La viabilité du Mont-Orford lui-même, c'est très dangereux s'il n'y a pas de changement. Ça, je peux vous le garantir, ça. Mais je peux pas vous garantir que si l'échange est fait, qu'il va avoir une rentabilité. Ça, c'est un risque à prendre comme promoteur, puis il y a des gens qui vont se pencher là-dessus. Puis la journée que les premiers clous vont se planter, c'est parce qu'il y a un plan d'affaires qui semble montrer qu'il y a une viabilité possible.

1140 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Ça ne vous inquiète pas, vous? Ce n'est pas un compétiteur pour vous, s'ils achètent les condos ici plutôt que chez vous à Bromont?

M. CHARLES DÉSORDY :

1150 Non. Ça, c'est le libre marché, puis je ne suis pas ici pour commenter ça. Puis c'est pour ça que j'ai dit à monsieur L'Espérance: «Vous n'avez pas à être inquiet», moi, je n'ai aucunement intérêt que ça fonctionne ou que ça ne fonctionne pas comme compétiteur à côté, parce que

1155 l'Amérique du Nord, c'est grand. Ce n'est pas 1 400 condos à travers du nombre qui se bâtissent à travers le monde.

C'est certain que ça, ce côté-là, je peux pas le commenter. Je ne peux pas dire: «Je ne veux pas qu'il fonctionne ou pas.» Ça ne met pas en péril du tout Ski Bromont et la viabilité de Ski Bromont que le projet fonctionne, ça, d'aucune façon.

1160 **M. CLAUDE PÉLOQUIN :**

1165 Mais vous avez le message fort que l'ensemble des stations de ski du Québec, on représente 70 opérateurs, appuie ce projet-là parce qu'on croit à cette activité-là de loisir. Cette activité économique là, on y croit et on pense que le projet du Mont-Orford est une solution qui a une viabilité économique qui a un impact pour la région.

1170 Mais surtout le message, c'est que c'est possible de le faire, ce développement-là, de façon équilibrée avec le respect de l'environnement. C'est le message qu'on avait à livrer aujourd'hui.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Merci, monsieur Désourdy, monsieur Péloquin.

1175 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour vos témoignages.

Monsieur Pierre Dussault, s'il vous plaît. Il n'est pas là.

1180 Monsieur Éric Lauzon.

M. ÉRIC LAUZON :

1185 Bonjour, madame la présidente, monsieur le commissaire.

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

1190 **M. ÉRIC LAUZON :**

1195 Je me présente, Éric Lauzon. Le projet immobilier du Mont-Orford, pour moi, c'est une question d'équilibre. Étant citoyen de cette belle région depuis ma naissance, depuis peu, j'ai la chance de faire partie de l'équipe du Mont-Orford.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 2: «Chef de file dans (...)»

Fin de la phrase à la page 2: «(...) le Mexique et j'en passe»

1200

Je vous conte une petite anecdote rapide. Cet hiver, au début de l'année, on a reçu sept Mexicains qui sont arrivés à Montréal. Ils se cherchaient une place, puis ils sont arrivés au centre de ski. Ils ne parlaient pratiquement pas anglais, puis ils étaient arrivés... bon, je ne dirais pas qu'ils sont arrivés avec leur sombrero, mais ils sont arrivés avec pratiquement pas de linge d'hiver.

1205

Donc, on leur en a prêté. On s'est arrangés. On avait même des employés qui parlaient espagnols. Donc, ils ont passé une très, très belle journée. Puis vous auriez dû voir ces gens-là comment ils ont été éblouis par la nature qu'on a, par le centre de ski aussi et les services qu'on leur a offerts.

1210

Donc, c'est sûr que le Mont-Orford, pour nous autres, c'est quoi? C'est un tout qu'on veut faire avec la région. Et puis quand on voit justement des résultats que des gens d'ailleurs, des gens de tous les pays, des gens qui peuvent venir profiter de cette belle région qu'on essaie de protéger et qu'il faut protéger, donc c'était très intéressant. Et juste de voir le visage de ces gens-là, ça valait vraiment le coup.

1215

De l'autre côté aussi, au niveau de la vente, il faut souvent se présenter. On a beaucoup d'efforts à faire, beaucoup d'argent, de temps et de personnel pour faire des salons de ski, des salons de ski qu'on va aux États-Unis, on va en Ontario, on va un peu partout, avec l'aide de Tourisme Québec, avec l'aide du CLD d'ici, le bureau touristique, ainsi de suite, donc les salons de ski.

1220

Je fais une petite parenthèse, pour vous dire, cette année, j'ai eu la chance de participer à un des plus gros et puis on étaient tous installés sur une allée. C'est fait tout avec des allées et puis les centres de ski sont tous là pour vendre, pour attirer les gens chez nous. Le Mont-Orford, on avait une offre incroyable, cette année. Je n'essaierai pas de vous la vendre, je ne vous dirai pas le prix non plus, mais on avait une offre qui était très, très, très alléchante et puis les gens en étaient vraiment... puis on avait des bonnes personnes en place, lorsqu'ils en parlaient, les gens s'arrêtaient, ils nous écoutaient.

1225

1230

La première question qu'ils nous posaient et qu'ils nous disaient: «Wow! c'est tellement pas cher. Ça n'a vraiment pas de bon sens. Mais est-ce que je peux faire du ski-in, ski-out?» Donc, ça, c'était la question que les jeunes nous posaient. Excusez-moi, l'anglicisme, mais c'est justement d'être à la base de la montagne et de pouvoir sortir directement de chez eux. Et puis on répondait: «Non, on n'en a pas.»

1235

Ça fait que les gens, les commentaires qu'on a eus, puis ça, ça avait fait partie de notre rétrospective d'après les salons de ski, ils nous disaient: «On serait prêts à payer beaucoup, beaucoup plus cher si vous en aviez.» Donc, ils passaient à l'autre kiosque à côté, qui étaient d'autres stations de ski qu'eux l'offraient et puis on voyait ces clients-là s'en aller ailleurs. C'est correct, ils s'en venaient au Québec. Puis il y a assez de clients potentiels. La demande est là

1240

pour attirer ces gens-là sans en prendre un puis d'en enlever un à l'autre. Mais ce qui était notre gros problème à nous, c'était ça.

1245 Donc, oui, il y a une offre de la région. Il y a des chambres d'hôtel, il y a des hôtels, puis on réussissait à vendre pour attirer les gens avec l'Estrimont, avec le Chériboug ici, avec beaucoup de places, pratiquement tous les hôtels de la région. Mais l'autre marché, l'autre client potentiel qu'on ne pouvait pas cibler, qu'on ne pouvait pas toucher, c'était ces gens-là qui recherchaient cette offre-là qu'on n'avait pas.

1250 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 2: «Comparativement(...)»

Fin de la phrase à la page 2: «(...) moyens pour survivre.»

1255 J'ai participé à quelques occasions ici, cette semaine, puis j'ai vu des... bon, il y a toutes sortes de commentaires, que je respecte et qui est très important, mais je voulais partager avec vous autres quelque chose, un peu comme un café frais.

1260 Ce matin, avant le départ de la gondole, je suis monté à pied pour aller prendre des photos au sommet de la montagne. J'aimerais vous montrer c'est quoi que... bon, comme je vous disais, ça ne fait pas longtemps que je suis dans cette équipe-là. Je me suis rendu compte de voir qu'est-ce que la mentalité et le respect de la nature, qu'est-ce que les promoteurs pensent de ce respect-là. Et puis j'ai quelques photos qui vous montrent qu'est-ce que ça démontre.

1265 Donc, on voit ici, j'ai pris quelques photos. Je montais tranquillement, je pensais. C'est des photos que je m'amusais à prendre, parce que je suis un amant de la nature et j'adore voir les paysages qui sont assez extraordinaires. Donc, ce que je peux en déduire...

1270 Bon, je vous présente Bruno, qui est une personne qui est très, très, très contente de travailler au sommet de la montagne. C'est lui qui dirige l'hybride au sommet.

1275 Ça, c'est, on a accueilli cette semaine, avec l'aide justement de Tourisme Québec et Tourisme Cantons-de-l'Est, des gens qui sont venus des États-Unis, qu'on appelle des *tour operator*, des gens qui viennent ici pour acheter la région, dans le fond, pour attirer leur clientèle qui demande des nouveaux coins de pays. Et puis c'est à l'arrière de la montagne. Vous en avez entendu parler de la passerelle en bois qui a été faite pour justement préserver le sol.

1280 On a amené ces gens-là à cet endroit-là, qui est sur l'autre versant de la montagne, et je peux vous dire que les gens ont été vraiment emballés de cette structure, qui préserve l'environnement et aussi qui nous permet de voir un panorama incroyable de ce qu'est l'Estrie et le sommet du Mont-Orford. Si vous voyez, toute cette passerelle-là n'a pas en aucun cas brisé... de ce qu'on peut voir, c'est réellement sur des pierres. C'est réellement à travers les arbres. Et puis ce matin, je suis resté là un peu plus longtemps, je n'avais pas le goût de m'en revenir, c'est vraiment de quoi d'extraordinaire.

1285

Ça fait que si on voit comment c'est soucieux qu'est-ce que les promoteurs veulent faire au niveau construction, ça donne une petite idée d'être en haut de ça et puis voir. Je pourrais même, je ne les ai pas comptés, mais on dit, au niveau du sommet du Mont-Orford, qu'on est capable de voir jusqu'à 73 lacs du haut du sommet du Mont-Orford.

1290

Donc, je fais juste ça pour vous montrer réellement l'étendue du projet qui est en haut. Ça, j'étais à la base. Je suis descendu un peu plus bas et puis on n'a pas accès à cet endroit-là en tant que tel. Et puis c'est tellement haut dans la montagne, qu'on ne voit pas même si c'est quand même une structure qui est très belle à regarder.

1295

Je me suis permis de prendre une photo aussi des yourtes en haut qui nous démontre qu'au niveau de l'environnement, qu'est-ce qui a été fait. Ça ne brise pas le paysage, à mon avis à moi, qui est réellement de quoi de très joli.

1300

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre témoignage.

1305

Monsieur Yves Grandmaison, s'il vous plaît.

M. YVES GRANDMAISON :

1310

Bonjour, madame la présidente, monsieur le commissaire. Alors, je vais suivre probablement mes notes parce que, derrière ma chaise de coiffeur, ça sort probablement plus facilement.

1315

Alors, je vous dis merci d'abord de nous donner la parole, la facilité de nous donner la parole. Je voudrais féliciter d'abord ceux et celles qui ont fait des présentations honnêtes afin de nous assurer que le projet se réalise dans l'harmonie.

1320

Avec tous les titres que j'ai entendus lors des présentations, le mien est simplement GEO, gens ordinaires ou gentil organisateur. C'est à vous de choisir le titre et je ne vous donnerai pas la liste de tous les organismes dans lesquels je m'implique.

1325

Suite au Sommet hivernal de 1999 organisé par notre député du temps, monsieur Robert Benoit, les consensus dégagés sont, entre autres: la nécessité de positionner la région en hiver; la nécessité de partager avec tout le monde la connaissance et la fierté de notre région que tant de monde apprécie; la nécessité qu'il y ait un leadership en matière touristique et qu'il soit soutenu par les milieux et personnes intéressées au développement efficace et harmonieux de notre région; la nécessité de faire valoir les retombées économiques sociales et importantes pour notre

1330 région du développement touristique; la nécessité d'attirer des skieurs en ville. Je ne suis pas sûr que c'est le lac qui va les attirer pour faire du ski.

Je pense que nous avons en la personne de monsieur L'Espérance le leadership espéré depuis si longtemps. Finis les voeux pieux et passons à l'action. Peu importe le résultat de cette consultation, monsieur L'Espérance, merci de votre intérêt pour la région.

1335 Par mon implication dans le milieu depuis 40 ans, je pense m'être payé un droit de critique. Si je m'implique, je pense que je peux critiquer à l'occasion. Durant ces 40 années, j'ai vu passer des consultations sur le casino, un village de Schtroumpfs dans le Canton de Magog, un projet «Botella», Chéribourg, là où nous sommes présentement. Je ne vous dirai pas tout ce qu'on a vu, toutes les protestations qu'on a entendues non plus, mais que de protestations!

1340 Prenons le Chéribourg. Je me rappelle quand le Chéribourg s'est construit, on nous avait invités à regarder le chevreuil, les oiseaux et les grenouilles parce qu'il semblait que c'était la fin et qu'on n'en verrait plus d'autres. Alors, si vous demandez aux gens qui demeurent dans la région, vous allez voir qu'il y en a encore et peut-être davantage.

1345 Devant l'inquiétude de tous ces spécialistes que j'ai vu défiler ici, je me demande, les gens de ma génération, on a manqué royalement de transmettre à la relève tout ce savoir au point qu'on n'ait pas la compétence à réaliser un projet tel que ce projet. Nous avons un sérieux problème. Ceux qui me connaissent savent très bien que je ne suis pas très attiré par les études de toutes sortes. Plus souvent qu'autrement, c'est la façon de rien faire et de tuer toute initiative.

1350 Quelques réflexions que j'ai entendues derrière ma chaise de coiffeur. Les gens qui viennent de l'extérieur et qui sont dans la région depuis 10, 15 ans nous disent: «Bien, là, on a assez de monde.» Je vous ferai remarquer, puis je leur dis avec la plus grande simplicité du monde, puis je leur dis avant que j'apprécie leur patronage, c'est qu'avant qu'ils arrivent, on disait la même chose, mais on les accepte et on est heureux de les accueillir.

1360 Beaucoup de gens sont d'accord, mais ils disent: «Bien, ça me dérange pas. Ils feront ce qu'ils voudront.» D'autres nous allument ou nous interpellent en nous disant: «Vos commerces dans le centre-ville vont fermer. Ça va vous nuire.» Ça fait 40 ans et j'ai entendu ça pendant les 40 ans à chaque projet qui sont arrivés ou à peu près.

1365 Puis une petite anecdote que j'amène, puis que je pense bien que mon ami Robert Benoit ne m'en voudra pas, puis j'espère qu'il va rester mon ami, c'est que quand le Wal-Mart est venu s'installer au Woolco, ce qui était anciennement le Woolco à Roch-Forest pour les gens qui ne sont pas de la région, monsieur Benoît m'avait dit: «Qu'est-ce que vous allez faire les petits centre-ville dans 35 milles de rayon? Aux États-Unis, partout où il y a eu des Wal-Mart, les petits centre-ville ont tous fermé.» Bien, là, aux dernières nouvelles, le Wal-Mart est déménagé, puis nous autres, on est encore en ville, et je pense que ça va assez bien.

1370 À mon arrivée à Magog en mai 65, quand je vous parle d'études et que je ne suis pas très fringant ou très fervent ou très attaché aux études, à mon arrivée à Magog en mai 65 avec 20 \$ emprunté de ma belle-mère, s'il y avait eu une étude pour savoir s'il y avait des possibilités que je gagne ma vie, je serais retourné à Saint-Pacôme deux jours après.

1375 Chers commissaires, j'espère que vous avez pris en considération que la majorité silencieuse qui se situe, à mon avis, entre 70 et 75 %, ne sont pas ici, ne viendront pas, ils ne sont pas capables de faire de représentation. Alors, ça, c'est quand même 70 % de la population de la communauté dans laquelle on vit.

1380 Et que de beaux discours j'ai entendus depuis le début! Et quand je pars trop de bonne heure, je les prends à la télévision. Je remercie Cogeco, en passant, de leur implication. Que de beaux discours démagogiques de ces 40 ans j'ai entendus! Et on nous dit toujours: «Il y a peut-être moyen de faire d'autre chose de plus en harmonie avec tout.» Ça fait 40 ans qu'on entend ces choses-là. Alors, là, je pense que c'est le temps d'arriver à des résultats et à passer à l'action.

1385 Suite aux audiences, j'espère que je pourrai léguer à mes petits-enfants un centre de ski où ils pourront, à proximité, et où ils n'auront rien à envier à tous les centres de ski qui nous entourent et peut-être ceux de tous les États-Unis. Puis ceux de l'Europe, bien, là, ce n'est pas facile.

1390 Alors, merci de m'avoir écouté, un citoyen et un commerçant qui aime sa région. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1395 Merci.

Monsieur Charles Messara, s'il vous plaît.

M. CHARLES MESSARA :

1400 Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

1405 Bonjour.

M. CHARLES MESSARA :

1410 Madame la présidente, monsieur le commissaire, loin de moi d'apporter des objections ou des suggestions. Si vous voulez, ensemble, on va juste faire un vol d'oiseau où on fait un peu ce qui se produit autour de notre montagne le Mont-Orford.

Je me présente aussi. Je me suis présenté lors de la première partie de l'audience et je vous disais que j'ai passé sept ans de ma vie à l'emploi de la compagnie de gestion qui avait la responsabilité de gérer le ski et le golf. Mais je ne vous avais pas dit que j'ai habité le chalet de ski pendant cette période-là, pendant deux ans. Donc, j'ai pu voir ce qui se faisait. Je ne vous ai pas dit non plus que j'ai opéré la concession alimentaire au camping du lac Stukely par la suite, dans les années 80, pendant cinq ans. Et une année, pendant ces cinq ans-là, lors de l'ouverture du camping du lac Fraser, j'étais là pendant un an. Ça fait que j'ai vu un peu ce qui se passe là.

Bon, maintenant, à vol d'oiseau, si on regarde autour, il y a 160 000 citoyens de la région qui s'abreuvent au lac Memphrémagog. Il y en a un autre 20-30 000 dans les villages ou les voyageurs qui empruntent nos autoroutes qui passent dans la région, et partout où ces gens-là, quel que soit leur va-et-vient, ils ont comme toile de fond le Mont-Orford. Voici ce roc géant que je compare à une pyramide qui est là; en passant, qui est très, très durable et je ne crois pas qu'il soit nécessaire de l'habiller.

Mais toutefois, cette pyramide ou cette montagne, je la compare aussi à une déesse, une belle tête ronde, qui est là depuis des années, avec deux belles épaules: le mont Giroux et le mont Alfred-Desrochers. À l'intérieur de ses épaules, on trouve un bassin où il y a des gens qui circulent à l'année longue.

Maintenant, on regarde le parc dans son ensemble, pendant qu'on sait qu'il y a un bassin qui existe entre les épaules de la déesse. On a dit d'abord qu'il y avait trois courants de pensée qui ont été à l'origine des parcs québécois. Ces trois courants de pensée étaient les suivants: un, la protection de la forêt, on a un certain territoire qui est voué à ça; deuxièmement, la protection de la faune, on a également certains territoires qui ont été réservés; et la troisième, c'est la protection de la nature comme endroit de récréation. C'est une des trois pensées.

Nous sommes, je crois, en dépit de ceux qui ne savent pas encore quelle est la mission du parc, c'est un endroit où on protège la nature comme endroit de récréation. Ce qui se passe, mettons on va commencer au printemps, dans quelques semaines d'ici, j'ai vu, madame, il faut voir des autobus jaunes un peu partout, des écoliers avec leur école qui prennent avantage du beau temps, du soleil qui renaît et puis on débarque de l'autobus. Vous pouvez vous imaginer, j'en ai vu plusieurs, puis ça se répète d'année en année avec un accès direct dans le bassin dont on parle.

À la même époque aussi, on avait un groupe d'universitaires. Toutes les universités francophones du Canada se réunissent une fois par année à l'occasion de ce qu'on appelle la montée Saint-Benoît, 5 ou 600 universitaires venus de ces universités prennent des moyens et apportent leur sac de couchage, ces affaires-là. Puis le chalet de ski où j'étais a servi pendant plusieurs années à les héberger pendant une nuit. Je ne sais pas s'ils le font encore, mais c'était très intéressant de voir comment le bassin dont je vous parle rendait un grand service à notre population.

1455 Vient l'été, l'escalade, les gens d'un partout, les visites, les campings sont ouverts un peu partout et ça va bien. Les campeurs souvent aussi, puis j'ai eu l'occasion de voir, demandent après avoir escaladé le mont Chauve et suivi les sentiers pédestres, et même monté mont Orford, j'ai eu l'occasion de conduire des gens de mon travail là-bas à Orford, on les voit escalader.

1460 J'ai vu aussi des gens, monsieur, madame avec une jeune famille à Sherbrooke, dire: «M'man, il fait beau aujourd'hui, qu'est-ce qu'on fait?» «On va aller faire un petit tour à Orford.» Mais après une petite balade de quelques minutes, voici qu'ils se retrouvent aussi dans le bassin des montagnes qu'on mentionnait.

1465 Vient l'automne, la féerie des couleurs. Le monte-pente est en opération normalement à cette époque-là de l'année. On a des lignées complètes de gens qui veulent en emprunter un pour aller admirer le panorama, les couleurs indescriptibles. C'est très beau. Je ne dis pas que c'est le seul endroit au monde, mais c'est un endroit qui est un peu extraordinaire.

1470 Bon, voici tout ça et voici l'hiver. Bon, l'hiver, là, c'est le temps du ski. Et là, encore là, des milliers de gens, pendant une courte période de temps, dépendant aussi de la nature, qui y viennent. Le bassin sert un grand...

1475 Bon, maintenant, le parc en entier est divisé en secteurs. Du côté administratif, il a été divisé en secteurs. Il est ironique de voir qu'un des secteurs, puis ils sont annoncés à l'intérieur du parc: «secteur du Mont-Orford», il y a le secteur du lac Stukely, bon. Toutefois, ces secteurs-là contiennent trois petits territoires ou une partie des petits territoires qui sont: Jouvence d'une part, Jeunesse musicale et le ski. À ma connaissance, on n'a pas de problème nulle part, excepté un malaise à la station de ski.

1480 Je parle de malaise, puis il y en a d'autres qui pensent c'est d'autre chose. Je vais juste ouvrir une parenthèse.

1485 Il y a deux semaines, je prenais un souper avec des gens de la parenté au lac Lovering. Ils sont natifs de Magog, mais ils travaillent à Montréal, professionnels qui... puis on est assis là, puis il y a un petit bonhomme, Jacob, qui a 7 ans, puis il fait partie du club de ski du Mont-Orford, où on vient. Quand papa travaille, maman le conduit les fins de semaine. Puis il va devenir sans doute le champion mondial des Olympiques, comme tout parent, puis je pense que c'est bien pensé. Mais sur la table, on avait une copie de pétition: «Est-ce qu'on doit la signer ou non?» On n'était pas là pour ça, mais c'est devenu un sujet de conversation.

1490 Et le jeune couple avec un jeune enfant: «Maudit, le Mont-Orford est en péril?» J'ai dit: «Peut-être que le ski est en péril.» «Ah! non.» Puis là, bien, les journaux, justement un journal local faisait état de si ça ne marche pas, ça va tomber. Des carottes qui revolent, des millions qui revolent. Puis voici un jeune couple qui peut-être fait partie sont complètement sous l'impression que si le projet qui est mis sur la table n'est pas là, le parc est en péril.

1500 Loin de là, le parc va très bien, à l'exception d'un malaise à un endroit. Ce malaise à un
endroit est dû à quoi? Puis c'est là, des fois, c'est la fin de ma présentation pour vous dire que
plus de 50 % de ceux qui entrent ou qui sortent du Mont-Orford se trouvent à un moment donné au
bassin entre les épaules des trois montagnes qui sont là, au moins 50 %. Et voici, c'est un
secteur qui est hautement achalandé et voici que ce secteur serait coupé à un accès possible.
Quelle est la valeur de ces terrains, cette affaire-là?

1505 Je le compare un peu comme une rue dans une ville. Est-ce qu'une rue dans une ville
peut être évaluée? Est-ce que la rue Sainte-Catherine à Montréal a la même valeur au pied carré
que la bâtisse qui est à côté? On ne peut pas évaluer un parterre ou un accès à un lieu public,
surtout à celui-là, le bassin même de...

1510 Bon, tout ça, en tout cas, pour vous faire comprendre que c'est ma pensée là-dessus.

1515 Maintenant, ça étant fini, j'ai certaines appréhensions et constats après avoir assisté à
votre première. D'abord, on se rend compte que le promoteur appuie le promoteur. C'est bien
préoccupant de voir que l'organisme gouvernemental, qui voit à faire respecter les lieux et lui
conserver au moins sa mission, fait un travail formidable, excepté dans le secteur qui est sous
bail au ski. Et voici que lui-même, par les dossiers que vous avez en main sans doute, a été
dans un sens avec des termes qui étaient un peu pas cachés, mais qui laissaient comprendre que
c'est lui-même, le promoteur, le gérant de nos lieux, qui propose que ceci se fasse. Bon, ça,
pour cette partie-là, c'est préoccupant.

1520 Il est préoccupant aussi de voir, puis je suis porté à croire comme des gens qui faisaient
partie du comité aviseur qui avaient été nommés, comme vous le savez, par le ministre lui-même,
de ces gens-là, le ministre annonce à un moment donné: «Mon comité aviseur est globalement
en faveur du projet de l'échange de terrains.» Il n'y a plus de terrains, mais on continue à en parler.

1525 Madame Hone est venue devant vous à un moment donné, à la première partie, puis
vous vous rappelez qu'elle a intitulé sa présentation disant que l'affaire est devenue un exercice
bidon. Là, je ne sais pas qu'est-ce qu'elle voulait dire au juste et puis le temps que je vois que le
promoteur a un promoteur.

1530 Une autre, madame Francine Laporte également a exprimé, je ne sais pas si elle l'a fait
ici ou par la voie des journaux, elle, elle dit: «Le projet qui est sur la table n'est pas une solution
complète à la rentabilité de la station de ski.» Puis ça, c'est encore vrai.

1535 Bon, moi, je n'ai pas beaucoup à vous dire. Je pourrais vous en parler pendant des
heures, si vous voulez, surtout des anecdotes, des choses qui se sont passées. Mais je retiens
que le malaise a une cause, puis ce n'est pas en mettant un cataplasme par-dessus un autre
cataplasme qu'on va enlever le bobo.

1540 Le malaise est dû au fait que le gouvernement, nous, le gouvernement depuis des années doit combler des déficits qui se sont faits par la première compagnie. On sait que le gouvernement doit endosser. Étant donné que le gestionnaire de la station de ski est locataire, il ne peut pas faire une acquisition comme un monte-pente qui coûte plusieurs millions, il ne peut pas en faire l'acquisition et le payer sur une longue période de temps parce qu'il est locataire.

1545 Puis il peut, par contre, le payer sur un amortissement basé sur une période d'années. Mais en tant que locataire, tu ne peux pas. Puis le seul moyen de sortie, c'est qu'il faut qu'il aille voir le propriétaire, puis il dit: «Veux-tu m'endosser dans cette affaire-là», ce qui a été fait la première fois, ce qui a été fait la deuxième fois. Et chaque fois le gouvernement, il doit remplir les obligations. Donc, il a signé. Donc, il servait de caution.

1550 Mais c'est un peu ça qui se dessine encore. Mettons qu'on irait au pire et on dirait: «Le projet début, phase 1», ça va bien, puis il y a un contact sur une période de 10 ans. C'est un peu téméraire, je pense que ça prendrait un peu plus de temps mais, toutefois, c'est pour ceux qui y croient, puis j'espère que ça pourrait se faire, si ça se fait.

1555 Au bout de la deuxième année, ça va mal un peu. Le contexte économique a changé, puis on ne trouve plus preneur pour la phase 3, même la phase 2, ou qu'est-ce qu'on dessine. Qu'est-ce qu'on fait? Bien, on baisse les bras. Puis qu'est-ce qu'on perd à ce moment-là? Le gouvernement, ça ne lui coûtera rien, puis je vais vous dire pourquoi. C'est parce que les investissements qui ont été faits et les pertes de 2-3 M\$ depuis deux années ont été faites avec des argents comptants qui appartiennent au promoteur. Donc, il n'a pas d'hypothèque à payer. Mais il baisse les bras. Qu'est-ce qu'il lui reste entre les mains? Un territoire d'une valeur indescriptible. Merci.

1565 Je suis contre.

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre témoignage.

1570

M. CHARLES MESSARA :

Merci.

1575 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur André Hade.

M. ANDRÉ HADE :

1580

Madame la présidente, monsieur le commissaire, mon nom est André Hade. Je me présente en tant que citoyen, amateur de la nature et scientifique. Je suis docteur en chimie. Je suis un professeur retraité de l'UQAM au département de chimie, où j'ai enseigné la chimie, notamment la chimie de l'environnement, la chimie de l'eau.

1585

Je me suis toujours intéressé aux questions environnementales. J'ai participé à la gestion de programmes de formation en environnement au Canada et à l'étranger. Et j'ai travaillé en recherche dans le domaine notamment du traitement des eaux et de la qualité des eaux de surface. Et j'ai publié un livre grand public, qui porte sur la qualité des lacs et le maintien ou la restauration de cette qualité des eaux.

1590

Madame la présidente, donc, la question qui est débattue aujourd'hui, c'est d'évaluer l'opportunité, l'intérêt de faire un échange de terrains dans le parc du Mont-Orford pour consacrer principalement à un vaste développement immobilier et récréatif.

1595

D'une façon générale, madame la présidente, on peut évaluer l'état d'avancement des sociétés dans un monde développé en utilisant un certain nombre de critères. Et parmi ces critères, un des premiers qui est utilisé, c'est celui du système d'éducation; vient ensuite le système de santé; on examine également le soin qui est pris pour soutenir les personnes dans le besoin; le soutien à la culture; et la protection de l'environnement est un des critères qui est universellement utilisé pour évaluer l'état d'avancement des sociétés développées.

1600

Or, c'est de protection de l'environnement dont il est question ici. Et parmi les moyens utilisés pour la protection de l'environnement, la protection de territoires choisis est un de ces moyens-là. Et donc, les parcs comme celui du parc du Mont-Orford est un moyen de protection de l'environnement efficace, reconnu et utilisé universellement dans les pays développés.

1605

Au Québec, il existe, à ma connaissance, une vingtaine de parcs et celui du Mont-Orford est un parc qui date d'un grand nombre d'années. Il a la spécificité de couvrir un territoire relativement petit mais d'être très largement fréquenté. À ma connaissance, c'est le troisième plus fréquenté au Québec. Et le parc qui a été délimité de cette façon, qui a été choisi, entretenu et maintenu est un choix qui a été fait par la société québécoise. Ce n'est pas une propriété locale en quelque sorte, c'est l'ensemble des Québécois qui ont choisi de définir le parc du Mont-Orford comme un parc national.

1610

1615

Les parcs au Québec sont régis essentiellement par deux documents cadres importants. Le premier document cadre, c'est la *Loi sur les parcs* et le deuxième document cadre, c'est la *Politique sur les parcs*. La *Loi sur les parcs* contient un certain nombre d'articles, dont l'article premier qui indique clairement que l'objet principal de l'existence d'un parc, c'est la conservation et la conservation de la nature d'une façon permanente.

1620

L'article 5 de cette loi indique notamment qu'il n'est pas permis de vendre ou d'échanger des terrains qui sont contenus dans le territoire d'un parc.

1625 En ce qui concerne la *Politique des parcs*, donc la politique, c'est un peu le mode d'utilisation de la *Loi sur les parcs*, et cette politique reprend évidemment la notion de conservation, la notion de permanence, de pérennité de l'existence d'un territoire choisi et elle fait mention de certaines activités qui sont permises, qui sont souhaitables dans les parcs, des activités qui sont restreintes et des activités qui sont interdites.

1630 Alors, globalement, ce qu'on recherche comme activités dans un parc, ce sont des activités de type extensif par opposition à des activités de type intensif. Or, le développement qui est proposé ici vise nettement des activités intensives, ce qui va à l'encontre de la *Politique des parcs* du Québec.

1635 Dans les activités qui sont recherchées de type extensif, c'est évidemment l'accès à la nature, l'aménagement de sentiers pédestres, par exemple. Et il y en a d'autres. Des activités qui sont contrôlées, on retrouve les activités motorisés, les sports motorisés. Et les activités qui sont interdites dans les parcs du Québec, on retrouve les sports extrêmes, on retrouve spécifiquement les pentes de ski alpin et les golfs.

1640 Or, dans le cas qui nous intéresse ici, on retrouve à la fois le ski alpin et le golf. Et ça, c'est toléré en vertu d'un droit acquis en quelque sorte. Sauf que le projet qui est envisagé ici prévoit des développements dans ce sens-là, ce qui est, à mon avis, contraire à l'esprit et à la lettre de la *Politique des parcs* du Québec.

1645 Donc, il est question d'un échange de terrains qui viserait à permettre l'aménagement d'un vaste complexe résidentiel assorti également d'activités sportives. Et c'est de ça dont je vais parler principalement, madame la présidente, monsieur le commissaire, en traitant plus spécifiquement de la ressource eau et de l'impact que ça peut avoir sur cette ressource eau là.

1650 Donc, au départ, l'échange de terrains, en vertu de l'article 5 de la *Loi sur les parcs*, m'apparaît comme étant un projet illégal. Mais comme on sait souvent malheureusement, ce n'est pas parce qu'il est illégal, qu'un projet ne peut pas se réaliser. Aussi, on parlera du projet au conditionnel.

1655 Or, ce projet prévoit l'aménagement de quelque 1 400 unités d'habitation, qui vont comporter des stationnements de grande dimension. On prévoit également une modification des voies d'accès, la création d'autres voies d'accès, des changements aux systèmes d'irrigation des montagnes qui sont utilisées en ski alpin présentement, une irrigation complète pour le golf existant et la création d'une académie de golf.

1660

Toutes ces composantes du projet risquent d'avoir un impact important, pour ne pas dire majeur, sur la ressource eau et sur des modifications de l'environnement du parc. Du point de vue écosystémique, le parc donc qui est une vaste réserve écologique va certainement subir une

1665 modification. Parce qu'en empiétant sur un territoire qui est déjà contenu dans le parc, il est évident que la végétation va être affectée, tous les arbres et la végétation qui va être coupée, on ne pourra pas le récupérer, et la faune va également être affectée.

1670 Or, l'affectation sur la faune va se faire sentir bien au-delà du simple territoire déjà existant. Et ça va se répercuter sur une superficie que, à vue d'oeil, je dirais au moins 10 fois la grandeur du territoire existant, ne serait-ce qu'en raison du bruit qui va être généré, de la fréquentation humaine qui va exister et de l'éclairage important qui va être implanté en raison de la présence de ces unités d'habitation.

1675 En ce qui concerne la ressource eau, dans les lectures que j'ai faites, je n'ai pas vu d'étude d'impact global sur l'ensemble du projet. Or, vous savez, madame la présidente, que pour faire une étude environnementale d'impact global, il ne suffit pas de juxtaposer des études sectorielles. Une approche globale et concertée est absolument essentielle en termes d'étude d'impact environnementale, ce que je n'ai pas vu dans le cas de ce projet-là.

1680 J'ai vu un certain nombre d'études qui ont été entreprises, et je n'ai pas lu tous les documents, mais en ce qui concerne la ressource eau, par exemple, qui risque d'affecter le ruisseau Castle qui est immédiatement inclus dans le projet de développement, le ruisseau Castle va être affecté principalement par l'augmentation de l'érosion qu'il connaît déjà.

1685 Or, ce ruisseau Castle, qui prend sa source au pied du Mont-Orford, va jouxter le développement dans sa majeure partie, va border également la route qui existe déjà et la route qui sera aménagée, y compris les voies de service. Bien que le promoteur s'engage à implanter une zone tampon de 25 mètres de végétation, 25 mètres, ce n'est pas beaucoup et ce n'est pas certain que ce 25 mètres va pouvoir être préservé pendant les périodes d'aménagement de cette zone-là.

1695 Donc, on peut craindre que l'effet d'érosion à cause évidemment de l'effet de pente, à cause de l'effet de la nature du sol, que l'effet d'érosion dans le ruisseau Castle va augmenter. Et ce ruisseau Castle se déverse dans le lac Memphrémagog, où il occasionne déjà de sérieux problèmes. Et je vais y revenir. Donc, ça pour l'essentiel en ce qui concerne l'érosion au ruisseau Castle.

1700 Une parenthèse à ce sujet-là, madame la présidente. J'ai pris connaissance d'une étude qui porte spécifiquement sur le phénomène d'érosion du ruisseau Castle et j'ai été surpris par certains éléments contenus dans cette étude.

1705 Premièrement, l'auteur qui parle du ruisseau Castle à l'intérieur du parc, à l'intérieur du parc mentionne une longueur de 3,8 kilomètres. Je n'ai pas retrouvé ça sur les cartes. Je peux me tromper, mais je n'ai pas retrouvé ça sur les cartes. Ensuite, l'auteur mentionne un effet d'érosion et essaie d'établir une comparaison entre ce qui se passe lorsqu'on a un déboisement comme ce qui est fait pour les pentes de ski et lorsqu'on maintient la nature dans son état naturel.

1710 Et sa conclusion est à l'effet de dire que, à toutes fins utiles, il n'y a pas de changement dans l'effet d'érosion, donc dans l'écoulement de l'eau pour la pente à l'état naturel par rapport à une pente déboisée. Donc, il n'y aurait pas de changement. Or, si tel était le cas, je pense que ce serait une excellente nouvelle pour les habitants des Gonaïves qui ont subi les désastres qu'on connaît récemment.

1715 Par ailleurs, toujours dans cette même étude, l'auteur fait un calcul du temps de concentration, c'est-à-dire le temps que met l'eau pour dévaler la pente et atteindre le ruisseau en un point donné. Or, dans cette étude, on observe que le temps mis pour dévaler la pente dans l'état naturel est plus court que le temps mis pour dévaler la pente lorsqu'il y a déboisement. Je n'ai jamais vu ça et je m'interroge sur ce qui pourrait expliquer un tel phénomène.

1720 Par ailleurs, on parle aussi de l'effet de l'utilisation de la neige artificielle, qui génère une épaisseur de neige plus importante sur les pentes et donc une quantité d'eau plus considérable qui se répercute au printemps, et l'auteur mentionne que, essentiellement, la neige dans la forêt fond plus rapidement que la neige sur les pentes.

1725 Or, il n'utilise pas l'effet d'albédo, alors qu'on sait très bien que l'effet d'albédo est de l'ordre de 90 % sur la neige naturelle qu'on retrouve en forêt et serait à tout casser de l'ordre de 30 % sur une pente de ski où la neige est tapée et un peu salie. Donc, je ferme ma parenthèse.

1730 En ce qui concerne les unités d'habitation et la ressource eau, il est certainement requis de puiser une grande quantité d'eau pour alimenter ces unités d'habitation, ces commerces et ces hôtels. Et on peut estimer que c'est de l'ordre de 2 000 m³ par jour qui est requis pour les unités d'habitation.

1735 Ensuite, pour l'irrigation d'un golf, entre le mois de mai et le mois d'octobre, ça peut nécessiter, dépendant de la superficie du golf et de sa topographie, entre 1 500 et 2 000 m³ par jour. C'est beaucoup d'eau. Pour l'académie de golf, qui est de plus petite dimension, on peut imaginer que la quantité d'eau pour l'irrigation de cette superficie-là sera de l'ordre de 1 000 m³. C'est une hypothèse que je fais.

1740 Or, en ce qui concerne le golf et l'académie de golf, vous savez très bien, madame la présidente, que pour entretenir un golf et obtenir un gazon vert souhaité par tous les joueurs de golf, il faut utiliser beaucoup d'engrais et utiliser des pesticides. Les golfs, c'est un des rares endroits au Québec où il est permis d'utiliser des pesticides.

1745 Et entre un terrain de golf qui est irrigué et un terrain de golf qui n'est pas irrigué, il y a une différence fondamentale. C'est que le terrain de golf qui est irrigué va voir son sol continuellement gorgé d'eau et donc aura une capacité d'absorption de cette eau-là qui va être beaucoup moins grande, de sorte que le ruissellement de surface va être beaucoup plus facile à observer et va se réaliser aussitôt qu'il va y avoir un arrosage qui se fait. Or, cet arrosage s'accompagne de l'ajout d'engrais en des proportions considérables et dans l'ajout de pesticides dans des proportions considérables également.

1750

1755

Comme on aura un ruissellement, ce ruissellement va entraîner ces substances, d'une part des substances nutritives, les engrais, et des substances nuisibles, les pesticides, dans le bassin versant de la rivière aux Cerises, rivière aux Cerises qui est déjà lourdement chargée et qui constitue une menace pour le lac Memphrémagog.

1760

Donc, pour ce qui est du rejet des eaux usées qui va être généré par les unités d'habitation, on a donc besoin d'un aqueduc. Ce que j'ai lu comme document présente deux hypothèses pour puiser l'eau, mais je n'ai pas vu d'étude de capacité de support en termes de capacité de fournir de l'eau sans qu'il y ait déperdition de la ressource eau, aussi bien dans le bassin de la rivière aux Cerises que dans le bassin du ruisseau Castle.

1765

Je n'ai pas vu également ni pour un ni pour l'autre les débits écologiques minimum requis. Il en existe peut-être à des valeurs numériques, mais je ne les ai pas trouvés dans les lectures que j'ai faites. Donc, il y a une menace à cet égard qui peut être créée par l'existence de ce projet.

1770

Donc, pour les eaux usées qui vont être générées par les unités d'habitation, ce que j'ai lu dans la littérature, c'est qu'on prévoit la construction et l'aménagement d'un système d'épuration des eaux qui s'ajouterait au système déjà existant, qui, semble-t-il, est saturé présentement et donc non fonctionnel, à toutes fins utiles. Et ce système d'épuration des eaux comporterait notamment un système classique d'élimination des matières en suspension dans des étangs aérés et ensuite un épandage sur le sol, mais on n'indiquait pas à quel endroit qu'on pouvait faire l'épandage sur le sol. Et l'hypothèse que j'ai vue se situait toujours dans le bassin de la rivière aux Cerises, rivière aux Cerises encore une fois qui est menacée.

1775

1780

Or, les rejets des eaux usées, comme ça, c'est une concentration considérable, comme vous le savez, d'une part en matières nutritives et, d'autre part, en coliformes qui sont susceptibles de se retrouver. Or, ces coliformes, on ne peut pas les éliminer, comme vous le savez, madame la présidente, des eaux usées qui sont traitées au Québec parce qu'il est interdit d'ajouter du chlore, par exemple, aux eaux usées qui sont rejetées dans l'environnement.

1785

Or, donc, ce que l'on retient de cette problématique, madame la présidente, c'est que, d'une part, on a un ruisseau Castle qui est déjà menacé, qui va recevoir donc une charge potentielle de matières en suspension et d'autres éléments à caractère, éléments nutritifs qui seraient en solution. Et d'autre part, on a une rivière aux Cerises qui est déjà fortement hypothéquée, qui risque également de recevoir des charges importantes.

1790

Ces deux cours d'eau se jettent côte à côte ou pratiquement dans le lac Memphrémagog, dans la baie de Magog. Cette baie est caractérisée par une profondeur d'eau qui est relativement faible et comme on sait, dans les lacs, le mélange des eaux est relativement faible également, sauf qu'on a observé qu'aux rejets du ruisseau Castle et à l'embouchure de la rivière aux Cerises, les deux se dirigent vers la partie nord du lac pour atteindre la région de la plage Municipale et du parc qui est développée dans cette région-là.

1795 Or, lorsqu'on a un apport de pesticides, qu'on a un apport de coliformes et qu'on a un
apport de matières nutritives, on a tous les ingrédients requis pour accélérer encore le
phénomène d'eutrophisation qui a été observé dans ce lac. Donc, dans le lac dans cette région,
on observe d'ores et déjà la présence de plantes et d'une végétation importante, ce qui modifie la
1800 nature du lac pour élever le pH d'une façon significative le jour, l'abaisser la nuit, ce qui a une
influence sur le relargage des éléments métalliques contenus dans les rejets et ce qui génère
également en profondeur un milieu anoxique.

Or, le milieu anoxique, comme vous savez, madame la présidente, fait en sorte que les
phosphates qui sont retenus sur les sédiments sont relâchés et donc ajoutent à l'effet de
1805 développement de ce phénomène d'eutrophisation de croissance des plantes aquatiques dans le
milieu, un phénomène qui est déjà observé et qu'on cherche à protéger.

À ma connaissance, il existe une action concertée qui a été entreprise pour intervenir pour
sauvegarder la qualité des eaux du lac Memphrémagog. Et je crains fort que le projet qui est
1810 envisagé maintenant constitue donc, par l'apport important de matières nutritives, de pesticides et
de coliformes, à gêner considérablement cet effort collectif qui va être entrepris et qui est déjà
entrepris par les résidants, les associations, la municipalité et le canton en faveur de la protection
des eaux du lac Memphrémagog.

1815 Donc, madame la présidente, en terminant, je dirai que ce projet constitue une menace
sérieuse à l'environnement. Il modifie considérablement la vocation et la nature du parc du Mont-
Orford et, à mon avis, c'est l'inverse d'un développement durable.

Merci, madame la présidente, monsieur le commissaire.

1820

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1825 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Bonjour, monsieur Hade. Vous avez dit ne pas avoir trouvé le document sur les
prélèvements d'eau et le débit réservé de la rivière aux Cerises. Dans la documentation, on a eu
un estimé qui vient du ministère de l'Environnement, qui évalue le $Q_{2,7}$, qui est peut-être un terme
1830 que vous connaissez, que 20 % du $Q_{2,7}$ est donc le débit au-delà duquel il ne faut pas prélever,
qui est de l'ordre de 17 litres/seconde. Et le prélèvement actuel pour l'irrigation des pentes de ski
pour l'enneigement est de 47 litres/seconde.

1835 Donc, le document existe et ça indique qu'on prend déjà trois fois plus que ce qui serait
requis pour préserver 20 % du débit d'étiage, deux années consécutives sur sept jours.

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien ça? Reprenez-nous, les analystes, si on se trompe.

1840

Alors, pour que les gens sachent ce qu'il en est, c'est le débit minimum qu'on retrouve dans un milieu sept jours consécutifs au cours de deux années. Alors, c'est vraiment le débit très, très bas qu'on retrouve, mais à partir duquel la faune justement réussit à maintenir son équilibre. Tout l'écosystème trouve un endroit. Pour que les oeufs des poissons, par exemple, puissent se développer, il faut un abri. Parce que vous savez, des oeufs de poissons, ça ne prend pas plusieurs heures pour que ça sèche à un moment donné ou les organismes aquatiques. Alors, il faut maintenir ça vraiment toujours avec de l'eau par-dessus.

1845

La question du commissaire allait dans ce sens-là. On vous écoute.

1850

M. ANDRÉ HADE :

Je vous remercie de me fournir ces indications numériques qui m'avaient échappées. Mais la deuxième partie de votre commentaire confirme l'inquiétude que je soulevais, à savoir que la rivière aux Cerises pourrait être menacée même dans son débit.

1855

Et je soulignerais que si on décidait de puiser l'eau pour les nouvelles fonctions dans directement de l'eau de surface ou si on décidait de puiser l'eau en sous-sol dans le bassin versant de la rivière aux Cerises, l'effet serait le même.

1860

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Merci.

1865

LA PRÉSIDENTE :

Simplement pour vous dire que cette information est arrivée quelques jours seulement avant l'audience, on l'a mise sur le site Internet, alors elle n'était pas disponible dans les centres de consultation. Merci pour votre témoignage.

1870

Est-ce qu'il y a un droit de rectification? Monsieur Beaupré.

M. JEAN-MARIE BEAUPRÉ :

Écoutez, ça concerne justement le dernier intervenant, à deux niveaux. Premièrement, au niveau de la quantité d'eau théorique qui serait puisée ou nécessaire à l'utilisation de 1 400 condos, on a soulevé 2 000 m³ par jour. Selon un calcul rapide de 1 400 unités, on parle d'à peu près 714 litres par jour, une telle information.

1875

1880 Depuis 99, on fait des analyses au niveau de la consommation d'eau dans la municipalité, depuis qu'on est propriétaire des réseaux, et on puise en tout, par année, 213 000 m³, et ça représente en moyenne 180 litres par jour par personne. On parle 7 fois ou presque, disons 6 fois, on vient de soulever 6 fois ce que, nous, on constate comme réalité dans le territoire.

1885 Certains arrivent avec des données théoriques du ministère, on parle de 380 quelques litres ou 400 litres par jour. Sauf qu'il faut être conscient qu'ici, on a une population qui est une population de villégiateurs en grande partie. Les villégiateurs, ils viennent le samedi, le dimanche. Mais la semaine, ils ne sont pas toujours là. Évidemment, sur une moyenne, la consommation est de beaucoup inférieure.

1890 Le deuxième élément est au niveau des eaux usées. Premièrement, l'endroit où seront infiltrées les eaux usées était identifié à l'intérieur de notre rapport, dans les environs de l'usine d'épuration actuelle, on a déjà des champs d'épuration où vont être construits les étangs aérés et un peu plus haut, il va avoir l'infiltration.

1895 Le système comprend un étang aéré, une filtration sur lit de sable et une infiltration selon le système enviro septique. Le système enviro septique, c'est un tuyau perforé qui comprend une membrane. La membrane joue également un rôle filtrant avant que les eaux usées retournent à l'intérieur du sol.

1900 Selon les estimations que nous avons actuellement, avant l'infiltration dans la membrane, à titre d'exemple, le phosphore serait de l'ordre de .2 mg/litre; les normes que nous, nous avons actuellement pour le rejet à la rivière sont de .5 mg/litre.

1905 Bon, le .2, ils vont être infiltrés dans la membrane. Ce qu'on ne connaît pas, c'est quelle est la capacité de cette membrane rendu là pour diminuer encore les MES, phosphore, etc. Il va toujours en rester une quantité, mais selon ce qu'on pense, on devrait être de l'ordre de .05, 06 mg/litre qui va être vraiment retourné au sol, ce qui est en deçà de toute norme actuellement connue et possible de réaliser avec les technologies au Québec.

1910 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Bon dîner.

* * * * *

1915

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

1920

Et, j'ai signé :

LISE MAISONNEUVE, s.o.